



# Sommaire

- 3** Editorial
- 4-6** Assemblée générale 2024
- 7** Actualités CAVAMAC
- 8** Actualités PRAGA
- 9-10** La CNRPL communique
- 12-13** Interview
- 14** Adhésion remarquable
- 16-18** Les huissiers vous donnent les clés
- 20** Chronique
- 22-23** Art & Histoire  
Bernanos et l'assurance
- 24-26** Passion musicale
- 28-36** Dossier spécial Climat
- 37** Poésie
- 39-46** La vie des Régions
- 47-50** La vie des Amicales de Compagnies
- 51-52** Carnet, Hommage
- 53** Distinction
- 54** Calendrier 2024
- 56** Nouveaux adhérents
- 57** Conseil d'Administration  
agèa sénior
- 58** Répertoire des Amicales de Régions
- 59** Répertoire des Amicales  
de Compagnies
- 60** Conseil d'Administration  
Cavamac-Praga
- 62** Délégués sociaux

Directeur de la Publication : Jean-Pierre CHATELLIER  
Responsable de la Rédaction : Yves MAITRE

Comité de lecture : Gabriel GONIN, Philippe ROBERT,  
Yves MAITRE et Nathalie RAMOND

Prix du numéro : 5 €  
Abonnement annuel : 3 numéros 12 €  
réduction de 50% pour les membres de agèa sénior soit 6€  
tirage 7 000 ex.

Imprimerie : Alliance PG - 02000 LAON  
Tél. 03 23 79 44 09

Le Bulletin de agèa sénior  
ISSN 2648-0891



## RAPPEL

Le document  
« INFORMATIONS  
PERSONNELLES POUR  
MES PROCHES » est  
à la disposition, au  
Secrétariat, des amicales  
qui souhaitent l'acquérir.

Il est également  
accessible sur le site  
ageasénior.fr et remplissable en ligne.



## LES RENDEZ-VOUS DU PRESIDENT

### CALENDRIER 2<sup>e</sup> semestre 2024

Mercredi 22/05	PARIS	Conseil fédéral agèa
Judi 23/05	AIX EN PROVENCE	Assemblée générale Terres du Sud
Vendredi 24/05	MORLAIX	Assemblée générale Bretagne
Lundi 10/06	ARCACHON	Assemblée générale SAGAM SENIOR
Judi 20/06	DIJON	Assemblée générale AGAREGAN
Mercredi 26/06	PARIS	Assemblée générale agèa
Judi 27/06	PARIS	Conseils d'administration CAVAMAC et PRAGA
Mercredi 25/09	PARIS	Conseil fédéral agèa
Judi 03/10	PERIGUEUX	Assemblée générale RÉUSSIR SENIOR
Vendredi 18/10	ALSACE	Assemblée générale Alsace
Mercredi 18/12	PARIS	Conseil fédéral agèa



Secrétaire : Nathalie ROULIER-RAMOND  
30 rue Olivier Noyer - 75014 PARIS  
Tél. : 01 81 69 36 67  
email : secretariat@ageasénior.fr

Signaler tout changement d'adresse au Président  
de votre Amicale Régionale ou de Compagnie

Permanence  
lundi - mardi - jeudi - vendredi de 9h30 à 16h30

# Editorial

## du Président

« Lire, c'est boire et manger.  
L'esprit qui ne lit pas maigrit comme le  
corps qui ne mange pas. » Victor Hugo

Un récent sondage sur « Les jeunes français et la lecture », confié à Ipsos par le Centre national du livre, a révélé qu'un tiers des jeunes âgés de 16 à 19 ans ne lisait pas dans le cadre de leurs loisirs. Il est aisé de vérifier que les tablettes et autres supports numériques recueillent, trop souvent à l'excès, la faveur de nos petits-enfants.

Nous, leurs aînés, sommes-nous pour autant des lecteurs plus assidus ?

C'est en tout cas l'espoir des rédacteurs de ce bulletin qui, outre l'actualité d'agea senior et de ses amicales, vous proposent différents thèmes de lecture.

S'il est aujourd'hui un sujet de préoccupation intergénérationnelle, c'est bien celui des enjeux climatiques.

C'est donc, dans le prolongement de la dynamique créée par nos confrères actifs sous l'impulsion de leur président Pascal CHAPELON, un DOSSIER SPECIAL « CLIMAT » que nous vous proposons, remarquable travail de synthèse réalisé par notre ami Henri DEBRUYNE.

Les cinq chapitres le constituant vous permettront d'appréhender la problématique posée aux assureurs, et d'apprécier l'implication de nos confrères pour être les acteurs incontournables des solutions à mettre en place.

Notre bulletin, grâce à nos fidèles éditorialistes, vous propose également, comme à chaque édition :

- Un article de Fabienne Laval, commissaire de justice, sur un thème particulier (aujourd'hui les ravalements de façade).
- Une évocation de Daniel Ancelet sur un écrivain renommé ayant fréquenté un temps le monde de l'assurance.
- Une invitation de Florestan de Marucaverde à découvrir un illustre musicien.

Mais nous savons aussi qu'il existe, chez nos confrères retraités, des « parcours » originaux ou des aventures qui méritent d'être racontés.

Merci de nous les faire connaître.

Vous souhaitant bonne lecture de cette nouvelle édition d'AGEA SENIOR INFOS, je vous renouvelle toute mon amitié.

« Le meilleur moyen de rester jeune,  
c'est... tous les jours,  
faire un effort intellectuel » Michel Serres



Jean-Pierre  
CHATELLIER  
Président d'agea senior



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 MARS 2024

L'assemblée générale est ouverte à 9h55 par le Président Jean-Pierre CHATELLIER qui remercie les présents. Sur 30 amicales composant agéa sénior, 28 sont présentes ou représentées. Sont absentes les amicales de régions d'Occitanie et Poitou-Charentes.

Le président Jean-Pierre CHATELLIER précise que de nombreux responsables des amicales de région et de compagnie ayant été renouvelés, il a semblé utile de faire un rappel du fonctionnement de la Fédération et des différentes procédures.

### PARTENARIAT AGEA / AGEA SENIOR

Jean-Pierre CHATELLIER rappelle l'existence de ce partenariat, qui nous permet d'obtenir les coordonnées professionnelles d'agents approchant de l'âge de la retraite (62 ans et au-delà). Il insiste sur le fait que les listes sont envoyées aux différentes amicales qui, par l'intermédiaire des pêcheurs, doivent entrer en contact avec ces agents. Il nous précise également que Michel JENNY sera désormais l'interlocuteur privilégié des amicales sur ce partenariat, chargé de son suivi.

Des pistes vont être explorées concernant la possibilité de donner plus d'arguments vis-à-vis des futurs adhérents, sur les actions d'agéa sénior et la notion de continuité entre agéa et agéa sénior.

### VIE DE L'ADHÉRENT

André COMBIER nous rappelle le principe de la cotisation du BUA et sa répartition. Il encourage également les amicales à faire effectuer leurs appels de cotisation des adhérents hors BUA par le secrétariat. Il précise qu'actuellement 6 amicales utilisent ce service qui est facturé 2,50 € par envoi.

Il tient également à rappeler un point du règlement intérieur concernant les envois de fonds des amicales vers la Fédération. Il est souligné que cet envoi doit être effectué au 30/04.

### SIGAR

Ronan ROMIEUX prend la parole pour nous parler du logiciel SIGAR.

Il nous informe que le logiciel va subir une migration et une amélioration. Cette nouvelle version ne compte pas de modifications mais une nouvelle présentation plus simple d'utilisation avec des raccourcis. Elle sera mise en place courant juin 2024.

### PROCÉDURES

Ronan ROMIEUX nous rappelle l'utilisation du weblog qui permet à la Fédération de communiquer avec les adhérents via les lettres d'informations et avec les amicales via les flashes infos plus techniques.



# Assemblée générale 2024

Il fait également un rappel des différentes procédures concernant le BUA (bulletin unique d'adhésion), le BDC (bulletin de convergence), les appels RCA, ainsi que le formulaire d'utilisation du logo agéa sénior.

## DÉLÉGUÉS SOCIAUX

**Jean-Luc BONNEFOI** prend la parole pour nous parler des délégués sociaux. Il insiste sur le fait que ces délégués sont extrêmement importants car ils sont un vrai relais entre la CAVAMAC / PRAGA et les adhérents au sein des amicales. Ils ont un rôle d'assistance

Les coordonnées des délégués sociaux désignés par amicales, seront désormais publiées dans le bulletin « agéa senior infos ».

personnelles. Nous avons actuellement une liste de 20 personnes.

Le président et Pascal ROBIN ont eu récemment un entretien avec Julien ARNOULT qui est le responsable des études et des relations institutionnelles chez agéa.

## PARTENARIATS

**Yves MAITRE** prend la parole pour nous présenter les différents partenaires avec lesquels nous collaborons.

Pour information, un partenaire paye 1200 euros par an pour 3 pages de publicité au format A4, 700 euros pour une ½ page.

Il nous encourage vivement à utiliser ces partenaires.



## BULLETIN AGEA INFOS

**Le président Jean-Pierre CHATELLIER** prend la parole concernant le bulletin « agéa senior infos ». Il rappelle que le bulletin fait 60 pages dont 12 sont réservées aux partenaires.

Il insiste sur le fait que les comptes-rendus des amicales (AG, sortie ou voyages) ne doivent pas dépasser 1 page et demie (photos comprises, envoyées séparément du texte au format jpeg).

## LOBBYING

**Le président Jean-Pierre CHATELLIER** nous parle de la mise en place d'un fichier de noms de parlementaires avec lesquels certains de nos adhérents ont des relations privilégiées, voire

## COMMISSION COMMUNICATION

**Le président Jean-Pierre CHATELLIER** prend la parole pour nous parler de la commission communication mise en place lors du dernier CA.

Cette commission composée de Jean-François ROUSSET, Pascal ROBIN et François CARON avait pour mission d'effectuer auprès des amicales de région et de compagnie un sondage, afin de trouver les axes d'amélioration de la Fédération.

**Pascal ROBIN** nous en présente les résultats :

Malgré les différents éléments de communication mis en place par la Fédération, il demeure certains freins à son évolution.



# Assemblée générale 2024

Certaines pistes d'amélioration sont envisagées :

- Modernisation des outils informatiques avec une harmonisation des sites internet des amicales et de la Fédération.
- Utilisation de certains réseaux sociaux (groupe WhatsApp par ex.).
- Utilisation d'applications tels que Iliwap ou Wapy (applications de gestion et de relations inter adhérents).

**Le président Jean-Pierre CHATELLIER** prend la parole pour détailler les points mis au vote de l'assemblée générale de ce jour :

- L'augmentation de la cotisation de 40 à 45 € par amicale (soit un BUA à 90 € au lieu de 80 €) à compter du 01/01/2025. Pour les conjoints survivants, la cotisation passerait de 25 à 28 € par amicale.
- La revalorisation annuelle de la cotisation basée sur l'augmentation du point RCO. Cette revalorisation serait arrondie à l'euro supérieur pair.
- L'autorisation de lancer une étude sur la possibilité pour les amicales qui le souhaitent, d'avoir une cotisation supplémentaire, qui serait encaissée par la procédure RCA.

Le président nous rappelle que la dernière augmentation date de 2020 et que cette augmentation d'environ 10 % correspond à l'inflation.

Les 3 points sont donc soumis aux votes de l'assemblée, à main levée.

**Vote 1 : augmentation de la cotisation de 40 à 45 €.**

1 contre / 4 abstentions / 23 pour.

**L'augmentation est approuvée à la majorité.**

**Vote 2 : revalorisation annuelle de la cotisation.**

15 contre / 2 abstentions / 11 pour.

**La revalorisation annuelle est refusée.**

**Vote 3 : mise en place d'une étude pour une sur-cotisation des amicales.**

3 contre / 3 abstentions / 22 pour.

**La mise en place de l'étude est approuvée à la majorité.**

Reprise à 14h15 avec la présentation des actions de PRAGA par son président Jean-Baptiste BARTHELEMY et son directeur Benoit FROIDURE, et des actions de la CAVAMAC par son président André MONTOCCHIO et son directeur Jean-Marie SAUNIER.

**Le président Jean-Pierre CHATELLIER** remercie chaleureusement les intervenants de PRAGA et de CAVAMAC, ainsi que tous les participants à cette assemblée.

**Clôture de l'assemblée générale à 15h30.**

**Ronan ROMIEUX**  
Secrétaire général





## LE POINT SUR LA REVALORISATION DE NOS RETRAITES RCO.

Un des moyens de mesurer, sur le long terme, l'efficacité et la pertinence de la gestion d'une Caisse de Retraite consiste à comparer, sur une longue période, **le taux de revalorisation des retraites**, versées à ses allocataires, avec celui des autres Caisses de Retraites.

On peut aussi comparer ce taux avec celui de l'inflation, nous retiendrons pour cela l'évolution de **l'indice des prix à la consommation**, hors tabac.

Sur la base de ce constat, nous publions ces évolutions, dans le tableau ci-dessous, à partir de données officielles fournies par CAVAMAC.

Ces données concernent la dernière année (2024/2023) puis entre 2023 et 2022 et enfin, entre 2022 et 2021. Dans une quatrième colonne, nous faisons le cumul entre 2024 et 2021.

Dans la dernière colonne, nous indiquons ce taux, sur une plus longue période, 2005/2024 pour être plus significatif. Et nous utilisons cette dernière colonne pour classer chaque résultat.

Au total, notre régime RCO est à la troisième place avec 32,2 %, ce qui est plus qu'honorable, seules les Caisses des experts comptables (CAVEC) et des Chirurgiens-Dentistes et des Sages Femmes (CARCDSF) font mieux. Les Caisses des salariés (AGIRC-ARCCO) sont assez loin derrière.

Reprenons les caractéristiques de notre régime :

- Au 31/12/2022 : 19 029 allocataires de droits propres, 8 689 bénéficiaires de pensions de réversion et 17 orphelins, soit au total **27 735 pensionnés**.

- Et « seulement », à la même date, **12 295 agents**.

Il est compliqué, dans ces conditions, d'équilibrer les comptes sur le long terme. En effet, les actifs ont déjà un taux de cotisations parmi les plus élevés des professions libérales.

Nos prédécesseurs ont eu la perspicacité de mettre en place des règles de fonctionnement adaptées, en intégrant une participation des compagnies qui n'est que la juste contrepartie du fait que ce sont elles seules qui définissent l'évolution du nombre d'agents.

La clairvoyance de la gouvernance actuelle agit, au quotidien, pour maintenir ces équilibres, fragiles, avec un horizon de viabilité à 2064.

Votre fédération, agéa sénior, est associée dans toutes les décisions et on ne peut que se féliciter qu'elle soit écoutée.

Pour la commission sociale d'agéa sénior,

**Jean-Luc BONNEFOI**

### Revalorisations des retraites dans les principaux régimes de retraite

(Classement en fonction de la revalorisation sur la période 2005-2024)

	2024/2023	2023/2022	2022/2021	2024/2021	2024/2005
CARPV	4,3%	4,5%	1,1%	10,2%	<b>18,7%</b>
CIPAV	4,3%	5,3%	0,0%	9,9%	<b>23,2%</b>
AGIRC	4,0%	5,1%	1,7%	11,2%	<b>25,0%</b>
CARPIMKO	1,2%	1,3%	1,1%	3,6%	<b>25,2%</b>
ARRCO	4,0%	5,1%	1,7%	11,2%	<b>27,5%</b>
CNAVPL	5,3%	2,8%	3,1%	11,6%	<b>29,8%</b>
Régime général	5,3%	2,8%	3,1%	11,6%	<b>30,8%</b>
CAVAMAC (RCO)	4,3%	4,8%	1,1%	10,5%	<b>32,2%</b>
CAVEC	6,1%	5,6%	1,2%	13,4%	<b>35,3%</b>
Indice des prix à la consommation*	3,5%	5,0%	5,4%	14,5%	<b>37,7%</b>
CARCDSF	5,0%	6,5%	3,8%	16,1%	<b>42,8%</b>

Variation de la valeur du point en moyenne annuelle. Inflation en moyenne annuelle : hypothèse pour 2024



## BON À SAVOIR, CHEZ



- Pour assurer un traitement rapide des dossiers, il est recommandé d'utiliser **l'espace personnel**. Quelques clics suffisent pour ouvrir son espace et accéder aux informations sur ses remboursements :

- Rendez-vous sur le site Praga,
- Connectez-vous à la rubrique « espace personnel »,
- Cliquez sur « Créer un compte »,
- Authentifiez-vous en répondant à quelques questions,
- Vous recevez un mail pour choisir votre mot de passe personnel,
- Vous pouvez désormais vous connecter avec votre mail.

- Le nouveau contrat **PRAGA SENIOR** fait des émules.... Si vous n'avez pas encore réalisé une simulation, après avoir créé votre espace personnel, c'est le moment : 3 clics suffisent !

Ceux qui rencontreraient des difficultés avec l'utilisation de l'informatique, peuvent adresser une demande par courrier (en indiquant leurs dates de naissance et leur niveau de garantie) à :

*Jacques CESSAT*  
56 rue du Gué Giraud  
7200 Saint-Junien

Il leur indiquera le tarif dans la nouvelle offre et prendra contact si nécessaire avec Praga, pour la mise en place.

La Commission Sociale



**Jacques  
CESSAT**



**Jean-Luc  
BONNEFOI**

## NOUVEAUTÉ

Pour faciliter les contacts avec les délégués sociaux, nous en publierons systématiquement la liste dans chaque bulletin d'informations (la liste disponible en page 62).

Ainsi, en cas de besoin d'informations ou d'aides concernant PRAGA, CAVAMAC ou tout sujet d'ordre social, chacun pourra faire appel directement au délégué social de son amicale régionale ou de son amicale de compagnie.

## LES DESERTS MÉDICAUX EN FRANCE HUIT MILLIONS DE FRANÇAIS VIVENT DANS UN DÉSERT MÉDICAL.

Les déserts médicaux résultent de l'instauration d'un numerus clausus, en 1971. Cette mesure, limitant le nombre d'étudiants en médecine, était destinée à restreindre l'offre de soin pour ménager les finances de la sécurité sociale.

Les déserts médicaux touchent près d'un tiers de la population française. Selon un rapport sénatorial 30,2% des français, soit plus de 8 millions d'entre eux, vivent dans un désert médical (62,4% en Ile de France) ; 11% des français de plus de 17 ans n'ont pas de médecin traitant.

Le numerus clausus ne tenait pas compte des progrès de la médecine, qui génèrent une demande de soins plus importante, de l'augmentation de la population et du vieillissement de celle-ci ; de la pyramide des âges du corps médical et du souhait des médecins de ne plus être d'astreinte 24h/24h afin d'avoir une vie familiale, à l'instar de tous.

Aujourd'hui, pour pallier le manque de médecins le système de santé a recours à des professionnels de santé étrangers ou français formés à l'étranger. Le numerus clausus a été supprimé en janvier 2020. Mais cela ne suffit toujours pas, à court terme puisque la formation d'un médecin, en France, prend de 8 à 10 ans. L'arrêt de l'obligation de professionnels de santé d'assurer des tours de garde (2022) conjugué à la réduction des effectifs dans les hôpitaux, a contribué fortement à la dégradation de la couverture médicale.

Il n'est pas rare que des fonds de pension (détenteurs de nombreux laboratoires et cliniques) rachètent des clientèles pour proposer du salariat aux professionnels de santé. Le salariat est aussi proposé par les collectivités territoriales.

### **Les déserts médicaux engendrent de nombreuses conséquences :**

- Les délais d'attente pour obtenir une consultation médicale génèrent un risque d'aggravation des problèmes de santé des patients.
- Les services d'urgence sont engorgés, et donc moins efficaces.
- Les parcours de soins, notamment pour les patients en Affection Longue Durée, sont parfois interrompus, les prises en charge médicales incomplètes.
- Le renoncement aux soins (éloignement géographique, délais d'attente trop longs...) entraînent une aggravation des pathologies.

Pour les patients, cela se traduit également par l'impossibilité de trouver un médecin généraliste, d'obtenir une consultation sans rendez-vous, d'être suivi régulièrement par un spécialiste. Les ophtalmologues, les pédiatres, les dermatologues

et les gynécologues sont les principaux spécialistes manquants. Depuis 2012, le pacte « territoire-santé » est mis en place pour assurer l'accès aux soins dans les déserts médicaux. Il offre des aides financières et matérielles aux étudiants en médecine ainsi qu'aux médecins acceptant de s'installer en désert médical.

### **Les pouvoirs publics et les agences régionales de santé (ARS) ont réalisé des zonages prenant en compte :**

- D'une part, l'âge des professionnels de santé (afin de prévoir les départs en retraite) et leurs spécialités.
- D'autre part, le nombre de patients par médecin, ainsi que leurs caractéristiques (l'âge, le taux de malades chroniques, les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (ex-CMIU)).

### **Pour pallier la pénurie, des nouvelles mesures et des nouveaux métiers (ophtalmo-orthoptiste, infirmière pouvant exercer des missions de médecins...) ont été créés.**

- En distribuant des actes de soins bénins ou pouvant être réalisés par d'autres professionnels de santé et la délégation des tâches administratives. Ces mesures sont en cours de mise en place, pour soulager les médecins et rendre leurs missions plus réalisables et attractives.
- En revalorisant les salaires.
- En développant la télémédecine (actes médicaux réalisés à distance grâce à une connexion internet) par le biais d'ordinateurs, de tablettes, de télécabines dans les lieux publics et dans certaines pharmacies.
- En instaurant le remboursement de téléconsultations, levier favorisant l'accès aux soins.

Tout médecin a le droit de refuser un nouveau patient ! Le code de la Sécurité Sociale, dans son article L162-5-3, définit les conditions d'un refus de prendre un nouveau patient, ou d'être déclaré médecin traitant. Tout refus doit être motivé par des raisons ne présentant aucun caractère discriminatoire.

Toutefois, selon l'article 47 du code de la déontologie médicale, un médecin ne peut refuser de prodiguer des soins. Deux textes qui semblent contradictoires et qui transforment la question en un vrai casse-tête lorsqu'il s'agit de trouver un praticien.

Les CPAM (Caisses Primaires d'Assurance Maladie) et les ARS (Agences Régionales de Santé) peuvent vous aider à trouver un médecin traitant acceptant de nouveaux patients. En effet, déclarer un médecin



# LA CNRPL COMMUNIQUE

traitant est obligatoire pour garantir un parcours de soins pris en charge par la Sécurité Sociale. Le conciliateur de la Sécurité Sociale peut aussi intervenir dans cette deuxième recherche.

Des « organisations coordonnées territoriales » mises en place avec la CPAM proposent des téléconsultations et même la désignation d'un médecin traitant dans certains cas.

Ces organisations sont listées sur le site de l'application [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) dans l'onglet « près de chez vous » : les offres locales.

## LA LOI DU 19 MAI 2023, PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Face à la pénurie de médecin, la loi introduit un accès direct aux Infirmiers en Pratique Avancée (IPA), aux kinésithérapeutes et aux orthophonistes. Elle élargie, en outre, les compétences de plusieurs professions paramédicales et revoit la permanence des soins.

Promulguée le 19 mai 2023, elle a été publiée au journal officiel du 20 mai 2023. Six millions de français, dont 600 000 sont en Affection de Longue Durée (ALD), n'ont pas de médecin traitant. Lutter contre les déserts médicaux et améliorer l'accès aux soins sont les deux objectifs de cette loi, qui a été amendée par les parlementaires et le gouvernement.

### ACCES DIRECT AUX IPA, KINÉ, ET ORTHOPHONISTES

**La loi permet aux patients d'accéder directement sans passer par un médecin :**

- Aux infirmiers en pratique avancée (IPA) et aux masseurs-kinésithérapeutes qui exercent à l'hôpital, en clinique, dans un établissement social ou médico-social ou, en ville, dans une maison, ou un centre de santé.

- Aux orthophonistes qui exercent dans ces mêmes établissements ou, en ville, dans une structure de soins coordonnés, y compris dans le cadre d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), si le projet de santé le prévoit.

Parallèlement, les parlementaires ont, en commission mixte paritaire, ouvert à titre expérimental, durant cinq ans et dans six départements, l'accès aux soins directs aux IPA et aux masseurs-kinésithérapeutes au sein d'une CPTS au sein d'une CPTS. La proposition de loi initiale autorisait l'accès direct à ces professionnels dans ces structures sans passer par cette expérimentation qui doit faire l'objet d'une évaluation par le gouvernement avant une éventuelle généralisation.

Dans tous les cas, un compte rendu des soins réalisés doit être systématiquement adressé au médecin traitant du patient et reporté dans "Mon Espace Santé" qui a succédé au "Dossier Médical Partagé" en juillet 2021.

## COMPÉTENCES ÉLARGIES POUR PLUSIEURS PROFESSIONS PARAMÉDICALES

Toujours dans l'objectif de faciliter le parcours des patients, le texte élargit les compétences :

- Des infirmiers en pratique avancée, qui peuvent désormais primo-prescrire certains produits ou prestations soumis à ordonnance (un décret doit intervenir).

- Des infirmiers, qui peuvent prendre en charge la prévention et le traitement des plaies et prescrire des examens complémentaires et des produits de santé.

- Des assistants dentaires. Des assistants plus qualifiés, dits de niveau II, sont créés pour assister les chirurgiens-dentistes dans davantage d'actes.

- Des pédicures-podologues, orthoprothésistes et opticiens-lunetiers.

Des dispositions intéressent aussi les pharmaciens qui vont pouvoir renouveler trois fois, par délivrance d'un mois une ordonnance expirée pour le traitement d'une pathologie chronique. A titre expérimental, les pharmaciens biologistes sont autorisés à pratiquer des prélèvements dans le cadre du dépistage du cancer du col de l'utérus. Les conditions de qualification pour l'exercice de la profession de préparateur en pharmacie sont réformées. De plus, leur compétence est reconnue de manière pérenne pour administrer des vaccins (qui seront listés par arrêté).

Le gouvernement doit publier annuellement la liste des tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) innovants qui peuvent être utilisés par les professionnels de santé.

Les assistants de régulation médicale (ARM), sont reconnus comme professionnels de santé.

## RESPONSABILITÉ COLLECTIVE DE LA PERMANENCE DES SOINS

La loi introduit un principe de responsabilité collective des professionnels de santé à la permanence des soins, tant en établissement de santé, qu'en ville. Cette nouvelle disposition prévoit que les établissements de santé et les médecins, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes et les infirmiers sont "responsables collectivement" de la permanence des soins. L'objectif du gouvernement, à l'origine de cette mesure, est de garantir aux patients un accès aux soins non programmés, pendant les horaires de fermeture des hôpitaux et des cabinets médicaux et en répartissant cet effort entre toutes les structures et tous les médecins d'un territoire.

**La situation démontre que la lutte contre les déserts médicaux est, plus que jamais, une priorité.**

**cnrpl**

**Christian CŒURÉ**  
Président



BOUTEILLES	PRIX DE VENTE	TARIF AGEA
Ultimate Provence Rosé 2023	19,90 € TTC	15,00 € TTC
Ultimate Provence Blanc 2022/2023	19,90 € TTC	15,00 € TTC
Ultimate provence Rouge 2020	19,90 € TTC	15,00 € TTC
Berne en Provence Esprit Méditerranée Rosé 2023	9,90 € TTC	7,50 € TTC
Château de Berne Terres de Berne Rosé 2023	18,90 € TTC	14,40 € TTC



*Franco de port par 24 bouteilles  
Frais d'expédition 35 € HT pour moins de 24 bouteilles*

**Contacts**

+33 (0)4 94 60 43 70  
commande@mdcvfr.com



## MICHEL PICON EST ÉLU À LA PRÉSIDENTE DE L'U2P

**C'est un agent général qui, désormais, préside l'U2P pour défendre les intérêts des entreprises de proximité, après avoir assumé la présidence de l'UNAPL<sup>1</sup>.**

Le 25 janvier dernier, Michel Picon a été élu à la présidence de l'Union des entreprises de proximité (l'U2P) pour un mandat de 4 ans. Il va donc présider aux destinées de l'organisation représentative des très petites entreprises et petites et moyennes entreprises (TPE-PME) en France. Elle regroupe plusieurs branches d'activités, notamment l'artisanat, le commerce de proximité, et les professions libérales. L'U2P a été créée le 21 novembre 2017 à la suite du regroupement de l'UPA (Union Professionnelle Artisanale) et de l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales). Son objectif est de placer les TPE-PME au centre de la scène économique et sociale nationale et de contrebalancer le poids des grandes entreprises. L'U2P rassemble 3,7 millions d'entreprises, soit les deux tiers des entreprises françaises et constitue la première organisation représentative des travailleurs indépendants. Elle est constituée de quatre membres fondateurs (CAPEB, CGAD, CNAMS, UNAPL), d'un membre associé (CNATP) et fédère plus de 120 organisations professionnelles nationales. Agéa est membre de l'U2P à travers son adhésion à l'UNAPL dont elle est d'ailleurs l'une des organisations fondatrices.

C'est fort d'une longue expérience de l'action syndicale (voir encadré) que l'ancien président-adjoint d'Agéa va défendre les intérêts des entreprises de proximité auprès des pouvoirs publics et des institutions. En effet, l'U2P joue un rôle important dans le dialogue social et économique en représentant les entreprises de proximité dans les négociations avec les partenaires sociaux et les autorités gouvernementales. L'U2P joue un rôle crucial dans la promotion et la défense des intérêts des petites et moyennes entreprises, contribuant ainsi au dynamisme et à la vitalité du tissu économique français.

Il ne fait aucun doute que l'expérience acquise par Michel Picon tout au long des différents mandats qu'il a assumés constitue un atout majeur dans une période qui s'annonce délicate, sinon difficile.

Opiniâtre, travailleur, doté des qualités humaines du leader syndical qu'il est depuis de nombreuses années, il apporte à l'U2P un savoir-faire indéniable. Les agents généraux peuvent être légitimement fiers de voir l'un des leurs, affichant par ailleurs un beau parcours professionnel, présider aux destinées d'un large secteur professionnel dont ils font partie.

**Agéa sénior : Michel Picon, un agent général à la tête de l'U2P, c'est une reconnaissance ?**

De fait, les agences générales font partie des entreprises de proximité. Elles sont des entreprises indépendantes et insérées dans le tissu local. Elles ont d'ailleurs une réelle proximité avec les TPE et les PME qui sont majoritairement leurs clientes.

Je suis honoré et fier de présider cette belle organisation porteuse de valeurs telles que l'indépendance, la maîtrise des savoir-faire, la vocation professionnelle et la proximité. Mon rôle sera de rassembler et de porter la parole de ce vaste tissu économique à la fois auprès des pouvoirs publics locaux, nationaux et européens comme auprès des médias.

**Agéa sénior : L'U2P est donc une organisation patronale majeure, un poids lourd. Si elle a les plus gros bataillons, elle est aussi la plus diverse. Défendre les intérêts, des professions libérales, des commerçants et des artisans, parfois divergents n'est-ce pas facteur d'impuissance ?**

Les 3,7 millions d'entreprises de proximité que représente l'U2P, constituent en soi une richesse.

### MICHEL PICON

- Président de l'U2P le 25 janvier 2024
- Président de l'UNAPL de 2019 – 2024
- Président-adjoint d'Agéa de 2012 – 2015
- Président de Réussir de 2007 – 2013
- Agent Général d'assurance 1979 – 2023

<sup>1</sup> Union Nationale des Professions Libérales

# INTERVIEW

Celle des savoirs faire, des territoires, des populations servies. Notre objectif est de rassembler nos entreprises sur leurs points communs. Ils sont nombreux, à commencer par le fait que ce sont des structures majoritairement de petite taille. Elles ont des besoins spécifiques. Lorsque l'on est un chef d'entreprise indépendant avec trois salariés, en contact direct avec les clients ou les patients, ce n'est pas la même chose que quand on dirige une grande entreprise avec des milliers de salariés, une direction des ressources humaines et des actionnaires. C'est pour cette raison que l'U2P a été créée, pour que les orientations économiques, sociales, fiscales, environnementales ne soient pas prises uniquement au regard des grandes entreprises.

## **Agéa sénior : Quels sont les premiers dossiers auxquels vous vous êtes attelé ?**

Il y a deux dossiers majeurs. Le premier est de réformer la représentativité patronale. Avec le système actuel de calcul du poids des différentes organisations patronales, le sort des petites entreprises est entre les mains des plus grandes entreprises. C'est une injustice et nous allons

très prochainement faire des propositions au Gouvernement et au Parlement de façon à rétablir l'équilibre entre petites et grandes entreprises. Le second est celui de la simplification. Nous avons déjà formulé de très nombreuses propositions de simplification, issues de nos organisations membres, nous les avons transmises à Bruno Le Maire. Mais nous n'en resterons pas là. Nous allons aussi consulter les chefs d'entreprise sur le terrain afin de recueillir d'autres idées de simplification qui soient les plus concrètes possibles. En même temps, nous devons être très vigilants face aux fausses bonnes idées de simplification. Regardez le guichet unique des entreprises : il devait rendre plus faciles les déclarations liées à l'activité de l'entreprise. Or il se traduit in fine par une plus grande complexité. Bien sûr, comme vous le savez, la vie d'une organisation représentative est aussi mobilisée par l'actualité en face de laquelle nous devons être réactif.

Propos recueillis par  
**Henri DEBRUYNE**



**Votre véhicule est équipé de l'une de ces fonctions ?**

**Freinage d'urgence automatique**

**Régulateur de vitesse adaptatif**

**Anti-franchissement de ligne**

Ces principales fonctions d'aide à la conduite (ADAS)<sup>(1)</sup> sont portées par la caméra située sur le pare-brise.

**CARGLASS®, EXPERT DU RECALIBRAGE DE LA CAMÉRA EMBARQUÉE SUR LE PARE-BRISE !**

CARGLASS® et son logo sont des marques déposées de Belton Group SA et de ses filiales RCS. Numéro : 020 050 556 - Visuel non contractuel.

**99%**  
des modèles de véhicules du marché<sup>(2)</sup>  
peuvent être recalibrés par CARGLASS®

**100%**  
des pare-brise ADAS<sup>(1)</sup>  
remplacés dans notre réseau sont recalibrés

**CHEZ CARGLASS®, LE RECALIBRAGE EST OBLIGATOIRE POUR TOUT REMPLACEMENT DE PARE-BRISE ÉQUIPÉ D'UNE CAMÉRA !**

**01 70 96 46 00\***

\*Prix d'un appel local

**www.carglass.fr**

(1) ADAS : Advanced Driver Assistance System (Systèmes avancés d'aide à la conduite). (2) Taux calculé sur la période suivante : janvier 2020 au 31/08/2020, sur la base du nombre de recalibrages réalisés par CARGLASS® au regard du nombre de demandes de recalibrages faites auprès de la cellule vitrage CARGLASS®. Renseignez-vous auprès du call center ou de votre centre CARGLASS® \* Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.carglass.fr

## PATRICK EVRARD, ANCIEN PRÉSIDENT D'AGÉA, PERSONNALITÉ DE L'ASSURANCE, NOUS REJOINT !



**Agent général Gan Assurances à ROUEN, Bois-Guillaume, de 1988 à 2022, Président du syndicat « SNAGAN » de 2004 à 2010, Président-adjoint, puis Président d'agéa de 2012 à 2021.**

En 2016 et 2017, Il lance le projet de refondation du métier d'agent général avec l'ensemble des représentants de la profession pour redéfinir les contours du métier. Dans le même temps, il réalise un tour de France en 12 étapes pour aller à la rencontre des agents généraux afin de prendre le pouls de la profession.

**En 2018, la 17<sup>e</sup> édition des Trophées de l'assurance, lui décerne le prix de la personnalité de l'année.**

Le 16 mars 2019, il réunit plus de 2 600 agents généraux au Palais des Congrès de Paris pour leur premier congrès national. Un moment fort au cours duquel Patrick Evrard présente le « Socle commun » et les pistes proposées pour réinventer le modèle de l'agent général autour de grandes thématiques : promesse client renforcée, relation renouvelée avec les compagnies, meilleure reconnaissance de la dimension entrepreneuriale de l'agent et compétences renforcées pour une agence « multicanal ».

Parallèlement Il favorise et cultive la proximité avec la représentation nationale des agents retraités.

Les bonnes relations entretenues permettent notamment :

- Le changement de dénomination, l'UNAAGAR devient « agéa sénior », symbole qui souligne l'appartenance à la même famille professionnelle.
- La communication commune auprès des agents proches du départ en retraite.
- La défense collective des droits des agents actifs et retraités face à l'attaque de la Fédération des Assureurs, lorsqu'elle remet en cause le financement de CAVAMAC.

Agéa sénior souhaite la bienvenue à Patrick et se réjouit de le voir bientôt parmi nous.

Adhésion recueillie  
à Rouen, le 16 janvier 2024  
par **Pierre EPINEUSE**

# Belambra

clubs & hôtels

*Belambra c'est aussi...*

Un partenaire historique  
pour les CSE et collectivités



## DES AVANTAGES EXCLUSIFS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

**5%\*** DE REMISE PARTENAIRE  
cumulable avec les promotions du moment

DES FORMULES  
DE GARANTIES DE STOCK\*  
en allotement ou linéaire

## NOS AVANTAGES



Des supports de communication digitaux  
pour une communication dynamique :  
catalogues numériques, affiches  
personnalisées, flyers, e-mails...



Un espace de réservation sécurisé  
dédié aux ouvrant droits disponible  
24h/24h



Un espace de réservation  
dédié au CSE  
pour la gestion des dossiers



Des correspondants en région  
pour vous accompagner  
tout au long de l'année

Contactez votre commercial(e) en région

Marie Briand Taillefer  
Responsable commerciale Ile de France  
Mob : +33 (0)6 70 88 89 30  
Email : marie.briand-taillefer@belambra.fr

# Les huissiers vous donnent des clés

**VENEZIA**  
COMMISSAIRES DE JUSTICE



Venezia & Associés réunit trois Offices d'Huissiers de justice en Ile de France et un réseau de partenaires garantissant le maillage territorial.

Qualifiés Commissaires de justice, profession issue de la fusion des Huissiers de Justice et des commissaires-priseurs judiciaires.

Certification ISO 9001 : 2015 en 2018 renouvelée en 2021.

Notre volonté est de créer de la valeur partagée dans une relation sereine d'écoute et de dialogue.

## VOUS DEVEZ PROCÉDER À UN RAVALEMENT ? LA TUILE !

Avec la réfection des toitures, le ravalement d'un immeuble fait partie de ces gros chantiers qui inquiètent les bailleurs tant par l'ampleur des travaux que le coût qui ravale lui sensiblement aussi les portefeuilles !

Les ravalements de façade méritent donc une grande attention, que l'on soit en maison individuelle ou en copropriété. Le code de la construction (articles L.132-1 et suivants) impose en effet que « Les façades des immeubles doivent être constamment tenues en bon état de propreté ». La loi impose donc qu'un ravalement soit réalisé obligatoirement tous les 10 ans.

Il faut dire qu'entre le vieillissement naturel des matériaux de façades et les assauts de la pollution dans les grandes villes, la nécessité d'un ravalement saute bien souvent aux yeux.

Mais, bonne nouvelle, toutes les communes ne sont pas concernées. Pour certaines agglomérations, il n'y a pas de fréquence prévue. L'obligation de ravalement s'impose en effet dans les communes figurant sur une liste établie par arrêté préfectoral, dont Paris par exemple. Pour savoir si votre commune est concernée par cette obligation, prenez contact avec le service d'urbanisme de votre mairie.

### Quelles formalités pour un ravalement ?

Les formalités administratives sont relativement simples puisque généralement aucune déclaration préalable n'est exigée. Il y a toutefois des exceptions si le bien est protégé ou s'il est situé dans une zone particulière telle que :

- Périmètre d'un site patrimonial
- A proximité d'un monument historique
- Site inscrit ou classé par les Bâtiments de France
- Réserve naturelle
- À l'intérieur d'un parc national

Si le bien est situé dans un secteur protégé, l'avis et l'autorisation d'un architecte des Bâtiments de France sera requis.

Par ailleurs, dans certains cas, si le ravalement modifie substantiellement l'aspect extérieur de la façade, un permis de construire pourra être demandé.

Quelle que soit la situation, il est conseillé de se renseigner auprès de la mairie qui en fonction du PLU en vigueur (Plan Local d'Urbanisme) saura fournir les règles et contraintes réglementaires locales. Selon le lieu de construction, la mairie peut par exemple exiger le respect de certains coloris de crépis ou de volets.

Bien souvent le chantier de ravalement impose l'installation d'échafaudages et de matériel sur la voie publique. Il faudra alors effectuer une demande d'occupation temporaire du domaine public auprès des services techniques de la mairie. Généralement, ce sont les entreprises chargées des travaux qui assurent cette formalité.

Si pour un ravalement de maison individuelle, toute la charge en incombe au propriétaire, dans les copropriétés, c'est le syndic qui organise les consultations de professionnels et se charge d'ordonner et suivre les travaux de ravalement. Si

# Les huissiers vous donnent des clés

les travaux ne concernent que des parties privatives, l'approbation en assemblée générale se déroule à la majorité simple. En revanche, si la rénovation est imposée par la commune, la majorité absolue sera requise.

Dans les copropriétés, en cas de vente d'un appartement, le coût du ravalement est à la charge du vendeur dès l'instant où le budget du chantier a été adopté en assemblée générale avant la promesse de vente. Si les travaux sont votés entre la promesse et l'acte de vente ils seront à la charge de l'acquéreur dès l'instant où le vendeur lui donne pouvoir pour assister à l'assemblée générale de copropriété à sa place.

## Doit-on déclarer l'achèvement des travaux de ravalement ?

Une fois le ravalement de façade terminé, adressez obligatoirement une déclaration d'achèvement des travaux à la mairie : par dépôt, par courrier recommandé avec AR, ou par mail.

## Quels risques en cas de non ravalement ?

Les propriétaires qui refusent de procéder aux travaux, peuvent être contraints par le maire en leur accordant un délai maximal d'un an. Et s'ils ne s'exécutent pas, la commune pourra engager les travaux sans l'aval du propriétaire qui non seulement devra rembourser les frais engagés pour le ravalement mais de plus devra acquitter une amende de 3 750 €.

## Peut-on contester un ravalement ?

Dans la mesure où la loi impose un ravalement tous les 10 ans, il est difficile de contester l'engagement des travaux. Un copropriétaire peut faire valoir son droit en votant "contre" en assemblée générale mais c'est bien la majorité qui décidera de l'issue du

projet. Un recours devant le tribunal administratif est toujours possible mais offre peu de chances d'aboutir favorablement.

**A savoir :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, tout ravalement de façade d'un immeuble mal isolé doit obligatoirement s'accompagner de travaux d'isolation. Dans ce cas, des aides d'État peuvent être octroyées en fonction des revenus des propriétaires ou copropriétaires.

Il est préconisé de réaliser un constat par commissaire de justice, nouvelle dénomination des Huissiers de Justice, avant le démarrage du ravalement : état des façades, des ouvrants, des avoisinants. Un constat après travaux permettra d'établir la bonne réalisation mais aussi les éventuelles dégradations ou malfaçons.

Connaitre la loi :

Code de la construction :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte\\_lc/LEGITEXT000006074096/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006074096/)

Code de l'urbanisme :

Art. R 421-17 (travaux et changement de destination sur construction existante)

- Art. R 421-9 à R 421-12 (construction nouvelle)
- Art. R 424-13 (certificat attestant de l'absence d'opposition)
- Art. R 425-15 (obligation d'affichage)
- Art. R 424-17 à 20 (durée de validité)
- Art. R 424-21 (possibilité de prorogation)
- Art. R 462-1 (déclaration d'achèvement des travaux)

## Focus « MaPrimeRénov' » source [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Lancée le 1<sup>er</sup> janvier 2020, MaPrimeRénov' remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) « Habiter mieux agilité » et « Habiter mieux sérénité ».

C'est une aide publique accessible à tous les propriétaires et à toutes les copropriétés de logements, construites depuis au moins 15 ans. Elle concerne les logements occupés à titre de résidence principale (par le propriétaire lui-même ou par un locataire) et sert à aider à financer des travaux pour améliorer la performance énergétique d'un logement.

## Quels sont les travaux concernés ?

Sous réserve de recourir à un professionnel RGE

pour les réaliser, les travaux suivants sont éligibles à l'aide MapirmeRénov' :

### Chauffage et eau chaude sanitaire

- Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid
- Chauffe-eau thermodynamique
- Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)
- Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)
- Chauffe-eau solaire individuel (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)
- Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)



# Les huissiers vous donnent des clés

- Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)
- Poêle à bûches et cuisinière à bûches
- Poêle à granulés et cuisinière à granulés
- Chaudière bois à alimentation manuelle
- Chaudière bois à alimentation automatique
- Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés

## Isolation Thermique

- Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m<sup>2</sup>)
- Isolation thermique des murs par l'intérieur
- Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles
- Isolation thermique des toitures terrasses
- Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage
- Protection des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire (uniquement pour l'Outre-mer)

## Autres travaux

- Audit énergétique hors obligation réglementaire (l'aide ne peut être demandée qu'une seule fois par logement, et est conditionnée à la réalisation d'au moins un geste de travaux)
- Dépose de cuve à fioul
- Ventilation double flux

## Quel est le montant de l'aide ?

### Chauffage et eau chaude sanitaire

Pour les travaux concernant le chauffage et l'eau chaude sanitaire, une aide forfaitaire vous sera accordée, en fonction de la nature précise des travaux à effectuer et de vos revenus.

- *Pour les ressources très modestes* : l'aide forfaitaire est comprise entre 1 200 € et 11 000 € en fonction des travaux à effectuer.
- *Pour les ressources modestes* : l'aide forfaitaire est comprise entre 800 € et 9 000 € en fonction des travaux à effectuer.
- *Pour les ressources intermédiaires* : l'aide forfaitaire est comprise entre 400 € et 6 000 € en fonction des travaux à effectuer.

### Isolation thermique

Pour l'isolation thermique (travaux accessibles si couplés à un geste de chauffage ou d'eau chaude sanitaire, sauf en appartement ou en Outre-mer), le montant de l'aide est calculé en fonction du nombre de m<sup>2</sup> de votre logement.

- *Pour les ressources très modestes* : le montant de l'aide est entre 25 € et 75 € par m<sup>2</sup>.

- *Pour les ressources modestes* : le montant de l'aide est entre 20 € et 60 € par m<sup>2</sup>.

- *Pour les ressources intermédiaires* : le montant de l'aide est entre 15 € et 40 € par m<sup>2</sup>.

## Autres travaux

Pour les autres types de travaux, un montant forfaitaire vous sera accordé en fonction de la nature exacte des travaux que vous entreprenez.

- *Pour les ressources très modestes* : le montant de l'aide est entre 500 € et 2 500 €.
- *Pour les ressources modestes* : le montant de l'aide est entre 400 € et 2 000 €.
- *Pour les ressources intermédiaires* : le montant de l'aide est entre 300 € et 1 500 €.

## Comment solliciter l'aide MaPrimeRénov' ?

1. La première étape consiste à vous informer sur cette aide sur le site [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr) et à prendre un rendez-vous dans un Espace Conseil France Rénov' proche de chez vous afin de vous renseigner sur l'aide adéquate à votre situation.

2. Dans un second temps, vous devez réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE).

3. Vous choisissez ensuite votre professionnel RGE en comparant les devis proposés par plusieurs professionnels contactés.

4. Vous constituez votre dossier MaPrimeRénov' et le créez sur le site [maprime-renov.gouv.fr](http://maprime-renov.gouv.fr) en déposant votre demande. Vous devez fournir, lors de ce dépôt, les pièces et informations suivantes : état civil et date de naissance des membres du foyer, votre dernier avis d'impôt sur les revenus, votre adresse e-mail, le devis du professionnel RGE choisi et le montant des autres aides et subventions que vous percevez pour ces travaux ainsi que votre DPE (la démarche de création de compte ne peut être accomplie que par le particulier demandant la prime).

5. Une fois l'accord de l'Agence nationale de l'habitation (Anah) reçu, vous pouvez effectuer les travaux prévus avec le professionnel sélectionné. Il vous revient de veiller à ce que les travaux soient conformes aux normes et au devis.

6. Une fois les travaux terminés, vous devez déposer votre facture dans votre espace en ligne.

7. La subvention vous est versée.

### Fabienne Laval

Commissaire de Justice associé  
SCP VENEZIA & Associés  
130 avenue Charles de Gaulle  
92200 NEUILLY SUR SEINE Cedex  
Tél : 06 11 78 97 36



# LA DOUCHE SÉCURISÉE

qui remplace votre baignoire  
au millimètre près !



**PRODUIT ÉLIGIBLE À**

**MaPrimeAdapt'**  
Ma vie change, mon logement s'adapte

**JUSQU'À  
15 000 € D'AIDES\***

**-10%\***  
**DE REMISE**  
AGEA SENIOR



« La douche installée répond parfaitement à nos besoins. Le matériel est de qualité. La pose a été effectuée à la date donnée et dans d'excellentes conditions. L'artisan est extrêmement compétent pour l'installation, très soigneux, locaux impeccables après son départ. »

BERNARD P. - AVIS TRUSTPILOT

★ Trustpilot  
★★★★★ 4,4/5  
Basé sur + de 1825 avis

- ✔ Une conception **sur-mesure.**
- ✔ La pose en moins d'une journée, **sans aucuns travaux de carrelage.**
- ✔ Une sécurité d'utilisation totale.

**+ de 100 000 personnes  
déjà équipées en France**

\* MaPrimeAdapt' est une aide dédiée à l'aménagement du domicile des seniors. Le montant de l'aide est calculé en fonction du profil, type d'équipement et des conditions de revenus de ressources du foyer. Ex : Un foyer de province composé de 2 personnes avec un revenu fiscal de référence en dessous de 23 734 € est éligible jusqu'à 15 000 € d'aides avec une prise en charge maximum de 70 % du montant des travaux.

\*Montée incluse dans le tarif proposé, valable pour l'achat d'une solution Indépendance Royale non amenable avec d'autres offres promotionnelles en cours



CONTACTEZ-NOUS AU :

**0 800 58 58 58**

APPEL ET SERVICE GRATUITS

AGEA SENIOR 010524



## « LIBRE-PROPOS » DE L'Auvergnat

C'était l'avant-veille de la nuit de Noël. J'avais 10 ans.

En fin d'après-midi, mon père m'avait invité à le rejoindre dans son bureau. Il m'attendait avec un gros paquet posé sur sa table de travail. Un méchant papier kraft rouge dissimulait la nature du contenu.

« J'ai quelque chose pour toi ! » me dit-il. « C'est un cadeau particulier qui devrait t'apprendre l'opiniâtreté et nourrir ton appétit de culture. »

Un bref merci me permit de découvrir l'objet de notre rendez-vous : il s'agissait du dictionnaire usuel des éditions Quillet-Flammarion avec une couverture vert-anglais.

Je réitérais mon « merci » très furtivement sans pouvoir dissimuler mon embarras.

« Tu vois, cette énorme somme de pages très denses représente la quintessence de notre langue. Elle est l'outil de l'expression de notre intelligence. Chaque jour, tu liras une page, de la lettre « A » jusqu'à la lettre « Z », et tu consigneras dans un carnet les nouveaux mots que tu découvriras. Tu en as au moins pour trois ans ! »

Je compris très vite le piège heureux dans lequel mon père venait de m'entraîner.

Chaque mot, l'étymologie de chaque mot était la découverte d'un monde que je ne soupçonnais pas, offrant ainsi une large place à la rêverie, donc à l'imagination. En fait, chaque mot est une possibilité de roman.

Ainsi, avec le temps, j'ai appris à respecter les mots, à les utiliser -j'espère- à bon escient, toujours pour traduire fidèlement ma pensée.

Bien longtemps, très longtemps après, alors que j'enseignais à l'université, je rappelais à mes étudiants qu'il fallait éviter de répondre à une question avec des mots jetés « en vrac », qu'il fallait construire la phrase : objet, verbe, complément... afin d'affirmer la justesse du propos.

Aujourd'hui, lorsque j'entends dans les media « la bouillie verbale » qui agresse mes oreilles, il me semble qu'elle traduit la confusion des esprits, victime de l'immédiateté.

Apprendre les mots c'est aussi apprendre la vertu du silence : lorsqu'on n'a rien à dire de pertinent... on se tait !

Esope, poète grec, nous l'a déjà dit : « la langue est la pire et la meilleure des choses ».

Puissions-nous, un jour, retrouver la source du meilleur.

Gérard LEBÈGUE



**Pour ses 45 ans, Audika voit les choses en grand**

## Découvrez la révolution **Audika Blink**

La première aide auditive au monde pilotée par des capteurs de mouvement dédiés à la qualité sonore

Grâce à Agéa Sénior, bénéficiez d'avantages préférentiels comme :

**VOTRE ESSAI  
GRATUIT** <sup>(1)</sup>

**JUSQU'À 800 €  
DE REMISE** <sup>(2)</sup>  
Sur votre Audika Blink

**VOTRE  
CHARGEUR  
OFFERT** <sup>(3)</sup>

**Et plein d'autres encore...**

Pour découvrir toutes vos offres, prenez rendez-vous dans le centre Audika le plus proche de chez vous avant le **31 juillet 2024** en appelant le

**0 800 08 11 90**

Service & appel  
gratuits

précisez le code **"AGEA SENIOR"**

 **Audika**  
Experts et à votre écoute



## Bernanos et l'assurance

Les attaches des lettres et de l'assurance sont constituées de liens profonds et féconds. Rappelons tout d'abord que le stylographe fut inventé en 1883 par un courtier d'assurance de New-York, Lewis Edison Waterman. Trahi par le porte-plume à réservoir qu'il tendait à un important client, et dont l'encre se répandit malencontreusement sur le contrat à signer. Il autopsia le corps du délit, trouva la solution dans le principe de la capillarité et inventa le conduit qui résorbait l'encre excédentaire dans des pièges latéraux. Il déposa son brevet le 12 février 1884 : le « Waterman » était né. Notre profession peut également s'enorgueillir d'avoir compté dans ses rangs des écrivains tels que Marcel Aymé, André Billy de l'Académie Goncourt, Barjavel, Henri Béraud, Ghislain de Diesbach, Kafka, Charles Le Quintrec, Montherlant, Rebatet, André Roussin de l'Académie Française, le Colonel Rémy, Willy de Spens, et les pères de Céline, St-Exupéry et Jacques Prévert. Je n'aurais garde d'oublier Apollinaire et Verlaine : ce cygne et ce rossignol aiguisèrent leur plume dans le nid de l'« Aigle », qui devait rejoindre le GAN en 1968.

Mais une double raison, familiale et professionnelle, m'invite à vous parler aujourd'hui de Georges BERNANOS et de ses liens avec l'Assurance. Professionnelle puisque je travaille dans la même branche et familiale car c'est, entre autres critiques enthousiastes, le cousin issu-de-germain par alliance de mon grand-père qui aida au succès de « Sous le soleil de Satan » en classant immédiatement BERNANOS sur le plan d'un BALZAC ou d'un Barbey d'AUREVILLY. Le critique en question s'appelait Léon DAUDET.

Le livre consacré à « Georges BERNANOS » par le Professeur Max MILNER, paru chez Desclée de Brouwer en 1967, nous apprend que son beau-père TALBERT d'ARC, qui descendait de la Famille de la Pucelle, était dans la profession et que c'est lui qui y fit entrer son gendre. Vendre de l'Assurance-Vie, c'était tout indiqué pour quelqu'un qui avait répugné à priver Mata-Hari de la sienne ! On sait en effet que le Brigadier BERNANOS du 6<sup>e</sup> régiment de Dragons, avait été désigné pour le peloton d'exécution. Il soudoya un camarade pour le remplacer et c'est ainsi que l'espionne fut fusillée, mais par d'autres, le 15 octobre 1917 !

Nommé Inspecteur à Bar-le-Duc où il résida de janvier 1924 à juin 1926, BERNANOS y écrit l'essentiel du manuscrit de « Sous le soleil de Satan ». Il écrivait chaque jour chez lui, dans les buffets des gares ou les bistrotts de sa circonscription « une page ici, une page là, dans la fumée des pipes ou l'innocente tempête déchaînée par les joueurs de manille, sous le regard impassible de la caissière ». (A ma connaissance, un autre écrivain, également infirme, écrivait pendant des heures au café, mais dans un tout autre registre. Il s'agissait de Georges COURTELINE qui, unijambiste en 1924, signait une lettre adressée à Sacha GUITRY « votre vieil empoté d'amputé » !).

Mais revenons à Georges BERNANOS avec quelques extraits des lettres qu'il écrivait à l'époque :

- En mars 1924 à Madame LAFITTE :

« ... On dit que je vais gagner un argent fou. J'ai la silhouette, en effet, de l'emploi : je grossis, c'est dégoûtant. Je pèse soixante-dix-huit kilos. A quatre-vingt-dix, j'aurai tout à fait gâché ma vie. Je ne serai qu'un ventre de plus dans le monde...

Quelques jours plus tard à son ami Robert VALLERY-RADOT :

« ... Je mène une drôle de vie. Le développement des affaires, depuis la baisse du franc qui donne énormément d'intérêt à nos combinaisons, me force à courir d'un pôle à l'autre pôle de ma circonscription. Quelle puissance a sur nous le travail quotidien ! Il faut s'y attacher quand même. Cela est bête, mon ami, mais je tâche de me voir dans l'ensemble : peut-être dois-je me résigner par avance à n'être aux yeux de mes arrière-petits-enfants (que) « le grand-père-dans-les-affaires-qui-a-gagné-beaucoup-d'argent. »

« J'écris ceci, près de mon lit, à une heure du matin, après une journée de discussions monotones. Je n'ai véritablement plus assez de courage pour dormir. L'énergie dépensée à rien, à moins que rien, à des choses de néant, me laisse chaque soir abattu, mais la cervelle en rumeur et le cœur contracté... Et ces lits d'hôtels, à la longue, si détestés, si redoutés ! »

- Le 9 octobre 1925, de NANCY, à Henri MASSIS :

« J'ai entretenu aujourd'hui dix-sept bonshommes (sans compter les femmes généralement présentes

au débat) des bienfaits de l'assurance, en compagnie d'un de mes agents, Ancien Notaire.

J'emploie ainsi les deux tiers de mon temps à gagner le pain de mon ventre. Vous me direz que les viscères inférieurs restituent au cerveau la part éthérée de cet aliment ? Mais que voulez-vous qu'il en fasse ? Puisque le dernier tiers est consacré au sommeil réparateur... Réparateur de quoi, mon Dieu ? Mais de ce ventre encore !

C'est un cycle infernal. »

- Le 13 février 1926, les premiers mots de sa lettre à Jacques MARITAIN sont les suivants :

« Peut-être savez-vous que je mène une vie vagabonde à travers cinq départements ? Mon courrier me suit quand il peut. Je n'ai trouvé votre lettre qu'à Bar-le-Duc. Elle avait été me chercher inutilement à Charleville, m'avait manqué d'un jour à Reims, et revenait au gîte quelques heures avant moi. »

- En juin 1926, enfin, BERNANOS écrit ces mots à Jean SIBOULET :

« Je m'en vais quitter la Compagnie le 1er Juillet vraisemblablement. De ce départ vous devinez la raison. Le succès ahurissant de mon livre, 58 000 exemplaires vendus, 215 articles de critique dans autant de journaux ou revues en France et à l'étranger, cinq traductions - espagnole, allemande, anglaise, tchèque et polonaise, etc., me rend ma liberté. Je n'ai plus aucun intérêt à assurer la vie de mes contemporains qui, d'ailleurs, n'en vaut généralement pas la peine. »

Je n'aurai pas l'imprudence de prétendre vouloir analyser ces quelques fragments. Je ne suis pas exégète, mais en tant qu'assureur je crois pouvoir dire ceci. Notre profession est méconnue parce que mal connue. Nous voudrions être ceux qui protègent le bonheur de nos semblables, mais nous apparaissions souvent comme le compagnon de leur malheur, puisque nous n'intervenons que si un accident ou un drame se produit. Pourtant, comme l'avocat nous conseillons, comme le médecin nous guérissons. Comme le prêtre, nous nous efforçons de consoler. Et bien souvent en Assurance-Vie, nous sommes amenés à connaître les secrets des familles, ce qui nous conduit malgré nous à approcher de plus près les hommes, et même les âmes.

A une époque où n'existent plus ni médecins de famille, ni curés de campagne, nous sommes les confidents de nos clients, parfois dans des domaines très éloignés du nôtre. C'est un beau métier que celui qui est basé sur la confiance. Peut-être est-ce pour cela que les gens disent volontiers qu'ils n'aiment pas les assurances, mais qu'ils aiment bien leur assureur. Nous pouvons donc penser que BERNANOS s'est très vraisemblablement servi de cette pâte humaine qu'il côtoyait et brassait tous les jours dans l'exercice de ses fonctions.

Mais le secret de ses sources a disparu avec lui. Il quitta le métier à 38 ans, et ne l'oublia sans doute pas. La profession non plus ne l'a pas oublié, et je citerai pour conclure quelques autres points de convergence entre le monde des ARTS et LETTRES et celui de l'ASSURANCE :

- D'abord, deux des comédiennes qui interprétaient le film de Pierre CARDINAL « Dialogue des Carmélites » diffusé par Antenne 2 le 15 février 1984, étaient d'une part Mlle Anne CAUDRY (Blanche de la Force) petite-fille de BERNANOS donc d'assureur, et Marie-Christine ROUSSEAU (Sœur Constance) fille de Louis-Gabriel ROUSSEAU, directeur honoraire de la « Protectrice ».

- Ensuite, nous devons au Groupe des Assurances Nationales l'impression du programme réalisé à l'occasion du colloque qui nous réunit. Comme le stylo, la presse a une dette à l'égard de notre profession : n'est-ce pas un inspecteur d'assurances, Hippolyte de VILLEMESANT, qui fonda « Le Figaro » en 1866 ? Il comparait volontiers le journal à un restaurant. « Un journal, disait-il, est une table. Il convient que le couvert y soit bien mis. L'abonné, comme le soupeur, doit y trouver, en s'asseyant, le sel, le poivre et pouvoir choisir les mets qui lui plaisent. » Voilà une transition toute trouvée pour évoquer la belle réception qui nous est offerte ici, et j'en remercie vivement M. le Directeur de la Communication du GAN. Le monde de la restauration n'est pas étranger non plus à celui de l'assurance, puisque le nom d'une boisson provient d'un terme de métier. En assurance maritime, on ajoutait la formule « res rata fiat » sur chaque article d'un contrat après acceptation par les parties. Et bien entendu, les contractants fêtaient l'événement en buvant un verre (généralement de l'eau-de-vie avec du sucre et du jus de fruit). C'est ainsi que « res rata fiat » devint ratafia, et donna également le verbe ratifier et ses dérivés.

Permettez-moi, avant de conclure, d'exprimer également ma vive gratitude à M. le Professeur Philippe Le TOUZÉ qui a bien voulu rechercher pour moi les extraits de la correspondance de BERNANOS dont j'avais besoin, et à M. le Professeur Max MILNER qui a bien voulu me proposer de prendre la parole ce soir. Merci à vous tous de m'avoir écouté avec patience, et pardon si j'ai peut-être été un petit peu long. Ma dernière formule, je ne l'emprunterai pas au Figaro, mais à BEAUMARCHAIS.

Dans l'acte II du « Mariage de Figaro », il met dans la bouche de la Comtesse une réplique qui m'a aidé à mener à bien cet exposé. Ce qu'elle dit à Figaro, je pourrais aussi bien le dire de BERNANOS : « Il a tant d'assurance qu'il finit par m'en inspirer ! »

**Daniel ANCELET**

*Exposé prononcé à la Sorbonne le 7 juin 1988  
Le Cerf-Volant N°140 - 3<sup>e</sup> trimestre 1990*



## George Onslow, gentleman farmer musicien...

### Dans l'ombre de l'Angleterre

Quand on évoque George Onslow, on n'imagine pas que ce compositeur représente la fine fleur de la musique romantique française, tant son nom

évoque la perfide Albion ! Mais que nenni, George est bel et bien français, auvergnat même, né en 1784 à Clermont-Ferrand et mort dans la même ville en 1853. Fils d'un parlementaire et lord anglais exilé, Edward, et d'une riche héritière auvergnate, Rosalie Marie de Bourdeilles de Brantôme de la famille du célèbre écrivain éponyme. George est alors un gentleman farmer qui gère les domaines agricoles de sa famille maternelle et se passionne pour la

musique de son temps, la musique de chambre, qu'il pratique dès son plus jeune âge comme pianiste et violoncelliste à la découverte de Mozart, Haydn ou Beethoven...

Les affres de la révolution française, conduisent Edward Onslow à un nouvel exil – il est soupçonné d'être royaliste – et c'est ainsi que le jeune George voyage avec son père ; 1791, il découvre l'Angleterre paternelle et son grand-père le comte George Onslow, et suit à sept ans les cours de piano d'un strasbourgeois expatrié à Londres, Nicolas-Joseph Hüllmandel, lui-même élève du deuxième fils de Bach, Carl Philipp Emanuel. 1798, il est à Hambourg et reçoit l'enseignement du célèbre compositeur Jan Ladislav Dussek, avant de revenir à Londres où il étudie avec Johann Baptist Cramer, autre grand pianiste et compositeur à la mode. Puis George Onslow termine sa solide formation musicale à Paris en 1808, dans la classe du tchèque Antonin Reicha où il rencontre Hector Berlioz et la première française pianiste de renom international, la très aristocrate Hélène de Montgeroult. Autant dire que

George Onslow a, dans ses bagages, les plans de l'Europe culturelle et tous les arcanes pour devenir un compositeur d'exception ! Certes, Onslow est un compositeur d'exception, mais malheureusement il ne laisse pas son nom dans le panthéon des musiciens français pour deux raisons.

Son goût pour la musique de chambre, musique intimiste s'il en est, ne correspond pas aux désirs de la société bourgeoise parisienne qui préfère les langueurs du bel canto italien ou la grandiloquence orchestrale qui réussit si bien à son ami Hector Berlioz. Si on y ajoute l'immense fortune de Onslow, celui-ci n'a pas besoin de faire éditer son œuvre et de la diffuser pour vivre de sa musique comme nous le dit François-Joseph Fétis, critique de l'époque romantique : « avec la musique de chambre comme les quatuors et les quintettes, si M. Onslow a pu se faire une belle réputation dans ce genre, c'est parce que sa position sociale le rend indépendant. »

Onslow est alors un compositeur estimé de ses pairs partout en Europe, mais le temps va l'oublier. Et pour cet homme jovial et simple - son portrait de Pierre-Roch Vigneron en 1834 le suggère - la vie familiale, son épouse la riche aristocrate Charlotte Françoise Delphine de Fontanges et leurs trois enfants, les plaisirs de la campagne auvergnate, le bon vin, les charcuteries, le fromage et la chasse valent mieux que quelques diners mondains parisiens !

### Une balle presque funeste devient un chef-d'œuvre !

La vie est simple pour notre anglo-auvergnat, Clermont-Ferrand aux intersaisons, les châteaux et propriétés de famille sur les bords de l'Allier aux beaux jours, puis Paris en hiver pour la saison des concerts. Et c'est à Paris qu'il rencontre, en avril 1825, chez le pédagogue du piano, Johann Nepomuk Hummel – élève de Mozart et Salieri - un jeune prodige de seize ans venu de Berlin, Felix Mendelssohn-Bartholdy avec qui il noue une amitié sans faille.

Cela fait déjà plus de vingt ans qu'Onslow compose pour le piano, le quatuor et le quintette



Portrait de George Onslow  
par Pierre-Roch Vigneron - 1834  
Bibliothèque nationale de France

# Passion musicale



Portrait de Felix Mendelssohn Bartholdy  
par Eduard Magnus - 1846  
Bibliothèque d'État de Berlin

à corde, au grés de son imagination fertile sur ses terres des bords de l'Allier au sud de Clermont-Ferrand, et sa notoriété n'est plus à faire dans le cercle fermé des artistes chambristes, quand au cours d'une partie de chasse en 1829, il est pris pour un sanglier - ça ne s'invente pas ! - et reçoit une balle en pleine tête qui manque de lui ôter la vie. S'ensuit

une longue période de convalescence et surtout le souvenir de moments de délires intenses que Onslow à l'intuition de transcrire en musique. Comme parfois des circonstances impromptues mènent à des chefs-d'œuvre - on se souvient encore de la tarte des sœurs Tatin - naît alors l'extraordinaire quintette n°15 op.38 dit de la balle en ut mineur, pour deux violons, alto, violoncelle et contrebasse ; musique à programme où l'on suit le film de la partie de chasse : Fanfare d'ouverture de la chasse, le coup de feu, les douleurs et les délires de la fièvre, la convalescence et la joie de la guérison. Onslow en perdra l'ouïe d'une oreille, mais ce quintette si étrange assurera sa renommée bien au-delà du royaume !

En 1849, Onslow transforme l'essai de la musique à programme dans un magnifique quintette avec piano, sous la forme de *la Truite* de Schubert - piano, violon, alto, violoncelle et contrebasse - le quintette *coup de vent* où il décrit un orage utilisant avec brio l'effet de glissando des instruments à cordes et dont la partie de piano évoque Frédéric Chopin récemment disparu. Alors à mon sens, Onslow, que Berlioz décrit comme le Beethoven français, « Vous savez que depuis la mort de Beethoven, il tient le sceptre de la musique instrumentale », par son goût de dépendre la nature et les chants populaires, sa subtilité d'écriture, son amour pour la musique de chambre et la confidentialité de la diffusion de ses œuvres auprès du public, l'intérêt que lui portent ses amis artistes, Onslow est plus proche d'un Schubert que d'un Beethoven !

Ainsi le quatuor op.10 n° 2 composé en 1815, œuvre d'un compositeur trentenaire qui s'approprie le répertoire folklorique de Basse-Auvergne, cite pour thème principal du Minuetto, *la Montagnarde de Sauxillanges* - bourrée à trois temps - et dont les paroles *Viva leus Ouvergnats !* sont explicites.

Onslow, au centre de ce quatuor aux formes classiques assumées, porte des accents de musique traditionnelle à l'égal d'un Schubert et affirme avec force son appartenance aux terres d'Auvergne si caractéristiques, dont il ne se séparera jamais et dont les villages de Sauxillanges et d'Usson, dans les montagnes du Livradois toutes proches du château de Bellerives à Pérignat-es-Allier, propriété d'Onslow, en sont les perles issoiriennes.

En miroir, on peut évoquer l'Intermezzo du quatuor op. 13 de l'ami Mendelssohn, composé alors qu'il n'avait que dix-sept ans, aux réminiscences populaires de Schubert et dont la rencontre avec Onslow ne datait que de quelques mois... Mendelssohn devenu le chef de l'orchestre symphonique du *Gewandhaus de Leipzig*, qui célèbre Robert et Clara Schumann, Franz Liszt ou Hector Berlioz, n'oublie jamais de programmer son ami George dans sa saison de musique de chambre, par les solistes du Gewandhaus ou le quatuor et le quintette français très prisé du violoniste Pierre Baillot en tête d'affiche.



Château de Chalendrat à Mirefleurs dans le Puy-de-Dôme,  
propriété de Onslow

## Une œuvre immense à redécouvrir

A l'égal de la musique baroque, il y a un quart de siècle qui remet au goût du jour les musiciens oubliés comme Marc-Antoine Charpentier ou Marin Marais. La musique romantique interprétée sur instruments historiques semble revenir à la mode, et c'est ainsi que l'œuvre de Onslow va se populariser dans les prochaines années. On soulignera la grande biographie *Onslow Gentleman Compositeur* réalisée par Viviane Niaux, bibliothécaire au *Centre de Musique Baroque de Versailles*, et les récents enregistrements qui mettent en lumière les 36 quatuors, 35 quintettes, 10 trios avec piano et diverses œuvres de musique de chambre pour cordes. Tout ce répertoire représente le chaînon qui relie le classicisme au premier romantisme et



# Passion musicale



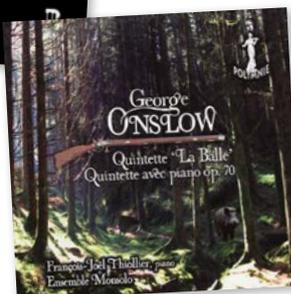
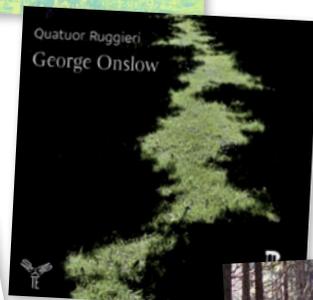
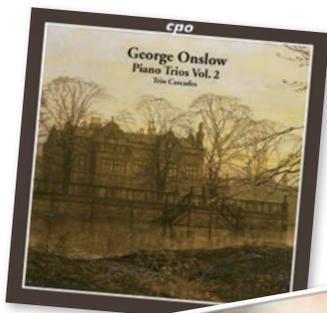
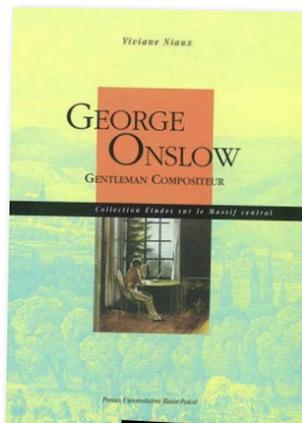
Frontispice du Quintette  
« le coup de vent » - 1849  
Bibliothèque nationale de France

fait de George Onslow, un compositeur majeur français de l'histoire de la musique.

On peut saluer aussi les ensembles qui s'emparent de ce corpus magistral pour le présenter au public ; les espagnols du Elan Quintet ou les quatuors de la jeune génération d'interprètes comme le Quatuor Mycélium et l'ensemble Folletti de Lyon que nous retrouverons cet

été lors des Rencontres Culturelles d'Usson en Auvergne, terre rurale d'Onslow, anglo-auvergnat romantique à la vie tranquille...

## Florestan de Marucaverde



## POST SCRIPTUM...

### POUR RETROUVER CE COMPOSITEUR MÉCONNU

- *Onslow Gentleman Compositeur* par Viviane Niaux - Presses universitaires Blaise-Pascal - EAN 9782845162334

- *String Quintets* par Le Elan Quintet CD Naxos - EAN 747313368976

- *Trio avec piano* par le Trio Cascades - CD CPO - EAN 0761203723126

- *George Onslow* par Le Quatuor Ruggieri CD Aparté - EAN 3149028059724

- *Sonates pour violoncelle & piano* par Emmanuel Jacques & Maude Gratton CD Mirare - EAN 3760127221920

- *Quintette « la balle »* par l'ensemble Monsoslo - CD Polymnie EAN 3576075501621

- *Quintette « le coup de vent »* par le Nepomuk Fortepiano Quinte CD Brilliant Classics - EAN 5028421967202

- *Sonates pour violon et pianoforte* par Ilia Korol & Norbert Zeilberger - CD Challenge Classics - EAN 0608917219623



COMPAGNIE FRANÇAISE DE CROISIÈRES

# LA CROISIÈRE À LA FRANÇAISE

NORVÈGE - ISLANDE - ÎLES BRITANNIQUES - PORTUGAL & ESPAGNE  
ÎLES GRECQUES - CORSE & ITALIE

**TOUS NOS DÉPARTS**

- À bord de Renaissance, navire intime et élégant
- Croisières au départ de ports français
- Service d'excellence 100% francophone
- Gastronomie française

**-7 %**  
avec le code  
**AGEA\_CFC2024**



Consultez notre programmation sur notre site web : [cfc-croisieres.fr](http://cfc-croisieres.fr)  
Contactez-nous au **0 801 34 22 22**, ou par mail à l'adresse [mareservation@cfc-croisieres.fr](mailto:mareservation@cfc-croisieres.fr)



# Dossier spécial : climat

## L'évolution du risque climatique

**Année après année, le dérèglement climatique entraîne des hausses de températures significatives qui provoquent des catastrophes naturelles plus fréquentes et plus importantes. La moitié des dommages en France est liée au changement climatique. Ce qui met en cause les systèmes de garantie tels qu'ils sont conçus. Mais ces phénomènes naturels ne concernent pas seulement les biens matériels.**

C'est un constat sans appel. Selon Santé publique France, la canicule d'août 2023 aurait provoqué une surmortalité de l'ordre de 5 % dans les départements les plus exposés. La santé des personnes, en particulier celle des plus faibles, est donc directement concernée. Le lien entre le risque climatique et la santé des personnes est reconnu. Les chercheurs et les professionnels de santé mettent en évidence, bien sûr les vagues de chaleur, mais aussi la pollution de l'air et les maladies vectorielles apportées par exemple par les moustiques porteurs de maladies inconnues dans nos contrées. Nos sociétés sont donc confrontées à une évolution préoccupante, bien plus large que les seuls dégâts matériels que nous constatons. Collectivement, nous allons devoir faire face à un changement bien plus rapide que celui engendré

par l'évolution naturelle des choses depuis la nuit des temps<sup>1</sup>.

Les dommages aux biens, découlant des catastrophes naturelles, enregistrent une croissance importante, en 2022 leur indemnisation a atteint 10 milliards d'euros (hors secteur agricole). A ce rythme, la sinistralité liée aux catastrophes naturelles devrait augmenter de 50% d'ici 2050 ! Ces montants devraient atteindre 143 milliards d'euros pour la période qui vient de 2020 – 2050 contre 74.3 milliards d'euros pour la période précédente de 1989 – 2019. Dans le détail, une croissance de 215% pour les dommages liés à la sécheresse, contre 87% pour les inondations et 46% pour les tempêtes. La question de l'assurabilité des risques climatiques est donc posée. Certes, les Français bénéficient d'un dispositif unique au monde, la garantie des catastrophes naturelles<sup>2</sup>. Celui-ci a permis, depuis 40 ans, de prendre en charge les dommages consécutifs aux inondations et aux mouvements de terrain. Il a été étendu au phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA) à la suite de la vague de sécheresse des années 1989-91.

Au-delà de ces conséquences sur les risques couverts, les impacts du dérèglement climatique

<sup>1</sup> Jean-Marc JANCOVICI lors de la convention climat d'agée le 28 mars 2024

<sup>2</sup> Le régime des catastrophes naturelles a été mis en place par la loi du 13 juillet 1982.

<sup>3</sup> L'organisme public chargé de fournir l'expertise technique

# Dossier spécial : climat



s'étendent aussi au niveau des actifs financiers. Cela constitue une complexité supplémentaire liée à un environnement en transition vers une nouvelle économie, désengagée des énergies fossiles ou ayant des effets délétères sur les écosystèmes et la biodiversité, sans pour autant que les nouveaux dispositifs soient arrivés à maturité. De fait, les divers engagements actés par les Accords de Paris ont pris du retard, nous sommes donc dans une situation entre deux à la fois instable et peu lisible sur les réalités de futur. Néanmoins, des questions de fond sont déjà posées sur les conditions d'assurabilité de certains risques. Le régime des « cat-nat » a socialisé le risque en le mutualisant totalement. Les cotisations sont constituées en réalité par une surprime additionnelle (12% qui passeront à 20% en 2025) payée avec le risque principal (multirisque habitation, auto, local professionnel...). Cette contribution est indépendante de la situation géographique ou de la vulnérabilité potentielle ou avérée du bien. Cette approche indifférenciée a atteint ses limites. Il faut retrouver des réflexes d'assureur. Ce qui implique de revenir à une pratique de souscription qui est aujourd'hui absente dans la garantie des catastrophes naturelles. Les assurés ne peuvent plus être totalement passifs. Ils seront mis à contribution, ne serait-ce que pour éviter les sinistres à répétition et maintenir un aléa supportable. Faute de quoi, les porteurs de risques voudront quitter ce marché ou limiter leurs engagements. Une tendance déjà perceptible ici ou là ce qui met à mal le principe de mutualisation des risques. L'érosion du littoral, avec une sinistralité certaine nécessite un dispositif particulier lié au recul du trait de côte. Le Cerema<sup>3</sup> évalue, d'ici 2050, le nombre de constructions concernées à

5 200 et l'impact financier total à 1 milliard d'euros. L'indemnisation des conséquences des retraits et gonflements des argiles (RGA) doit faire également l'objet d'une approche spécifique.

Deux contributions viennent, ces derniers jours, éclairer le débat sur ce qu'il conviendrait de faire. En premier lieu, le livre blanc d'Agèa sur les enjeux assuranciers liés au climat. Il fourmille de suggestions pour que les clients puissent continuer à préserver leurs biens et donc à s'assurer. Le rapport Langreny ensuite répond à une demande des Pouvoirs publics pour maintenir l'assurabilité du territoire. Ce dernier formule diverses propositions, dont certaines feront grincer quelques dents. A sa demande, le Gouvernement, procédera à une large consultation des parties prenantes (assureurs, intermédiaires, experts, élus locaux, associations de consommateurs,...) avant toute prise de décision.

En santé-prévoyance, une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux (zones géographiques, secteurs d'activité...) est nécessaire, afin de mieux cibler la prévention et les réponses possibles en matière d'accompagnement des populations sensibles. Une question lancinante accompagne cette réflexion. Faudra-t-il adapter la tarification en fonction du risque réel? Politiquement inabordable, elle nécessite malgré tout d'être regardée ne serait-ce que pour encourager les comportements vertueux bénéfiques pour la santé. C'est l'une des orientations du rapport du Sénat de mars 2022 sur une sécurité sociale écologique. Il préconise ainsi le passage à un système de soins plus préventif que curatif.



## Les agents généraux face aux enjeux assurantiels liés au climat

**L'agèa a pris le taureau par les cornes, et c'est heureux ! Constatant, au plus près de leurs clients, les difficultés croissantes à apporter des réponses assurantielles à leurs besoins, les agents généraux formulent des propositions, dans un livre blanc qui fera date<sup>1</sup>.**

Voici les 17 propositions<sup>2</sup> dont une partie a été adressée au Gouvernement dans le cadre de la mission gouvernementale sur l'assurabilité des risques climatiques (dite Langreney) :

**1. Accentuer la formation des professionnels de l'assurance** sur les enjeux de finance verte et sur le rôle de l'épargne dans la transition écologique.

**2. Revaloriser la surprime** « catastrophe naturelle » en fonction de la sinistralité réelle.

**3. Maintenir une offre assurantielle** en MRH et en MRP sur tout le territoire pour bénéficier du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles. Ces mesures devront être adaptées dans les territoires ultramarins, en raison de leur situation spécifique.

**4. Créer un Observatoire sur l'assurabilité des risques climatiques**, afin de centraliser les données sur la sinistralité et l'offre assurantielle sur le territoire national.

**5. Engager une réflexion globale** pour mettre en œuvre **des formes de réglementation de la profession d'expert d'assurance**, via notamment la perspective d'une formation homogène et reconnue pour tous les professionnels du secteur.

**6. Augmenter le budget alloué au fonds Barnier** et inclure le risque d'érosion dans son champ de compétence.

**7. Créer, pour chaque bien immobilier et foncier, un diagnostic de vulnérabilité aux risques naturels**, sur le même modèle que celui sur la performance énergétique, qui influencerait sur les conditions d'accès aux contrats MRH et MRP.

**8. Instaurer un seuil minimum de niveau d'étude des sols** à partir duquel un assureur doit proposer une offre assurantielle pour des travaux de construction ou de maîtrise d'œuvre dans une zone exposée au risque de retrait-gonflement des sols argileux.

**9. Dans certains cas particuliers** où le bâti et/ou la zone géographique sont trop sinistrés, modifier l'article L125-2 du code des assurances pour permettre aux sinistrés à la suite d'un phénomène de retrait-gonflement des sols argileux **d'utiliser leurs indemnités pour déménager**.

**10. Mettre à disposition des assureurs les projets de prévention des risques** et de renaturation mis en place par les collectivités territoriales, pour moduler les primes d'assurance des contrats dans ces collectivités.

**11. Inclure les professionnels de l'assurance** au sein d'une grande stratégie industrielle nationale en matière de panneaux photovoltaïques, pour assainir et pérenniser la filière, et la rendre plus assurable.

**12. Promouvoir l'expérimentation en matière de nouvelles techniques de construction**, via l'instauration d'un dialogue permanent entre les professionnels de l'assurance et du bâtiment, les organismes de certification des produits et des procédés de construction, et les pouvoirs publics.

<sup>1</sup> Livre blanc agèa sur les enjeux assurantiels liés au climat

<sup>2</sup> Elaborées par un groupe d'agents généraux qui pendant une année a dressé un constat, analysé les situations créées, consulté nombre d'experts et de décideurs publics et privés

# Dossier spécial : climat

13. **Étendre la réduction fiscale** prévue pour la souscription d'un contrat d'assurance tempête pour la forêt aux contrats d'assurance tempête-incendie pour la forêt.

14. **Créer un système d'amortissement financier pour les exploitants agricoles** qui ont besoin de trésorerie entre le paiement de leur prime d'assurance et le versement de la subvention.

15. **Simplifier les démarches d'indemnisation** des exploitants agricoles.

16. Prévoir un système d'indemnisation des pertes agricoles sur le modèle de la garantie pour perte d'exploitation.

17. **Créer un médiateur de l'assurance compétitivité-industrie**, sur le modèle du médiateur du crédit, pour trouver des solutions assurantielles pour toutes les filières économiques.

## Questions posées à Pascal Chapelon, président d'agéa.



**agéa senior** : agéa vient de publier un livre blanc sur les enjeux assurantiels liés au climat. Pourquoi la Fédération des agents généraux s'est-elle lancée dans ce travail colossal ?

**Pascal Chapelon** : Notre objectif avec le livre blanc est de maintenir une offre d'assurance sur l'ensemble du territoire.

*Les phénomènes climatiques se sont intensifiés et multipliés ces dernières années avec pour conséquence une très forte hausse de la sinistralité (10 milliards d'euros en 2022 pour les seules catastrophes naturelles).*

*Cela crée une situation tendue pour toutes les composantes de l'assurance – assurés, agents généraux, compagnies, réassureurs, experts et pouvoirs publics – et nous devons adapter notre modèle à cette nouvelle situation.*

*Pour éviter des solutions uniquement financières (qui pèseraient sur les assurés), j'ai voulu que les agents généraux soient une partie prenante de cette réflexion.*

*Nous avons donc constitué un groupe de travail avec des représentants de chaque réseau d'agents généraux pour que des situations pragmatiques basées sur l'expérience du terrain émergent.*

*Je crois que nous y sommes parvenus.*

**agéa senior** : De nombreux organismes (Pouvoirs publics, Cour des comptes, France assureurs, ...) se sont également attelés à poser un diagnostic et à formuler des propositions. En quoi, les prises de positions d'agéa sont-elles différentes voire plus pertinentes ?

**Pascal Chapelon** : Parce que nous formulons 15 propositions cohérentes, qui se répondent les unes les autres et qui concernent tout le secteur et tous les acteurs.

*Nous abordons à la fois les questions sur l'assurabilité des risques climatiques, le financement de la transition écologique de notre pays et la mise en place d'une politique de prévention à grande échelle.*



# Dossier spécial : climat

Ainsi, quand nous proposons par exemple de faire évoluer les pratiques assurantielles en matière d'études des sols, cela concerne le constructeur, l'acheteur, l'assureur, l'agent général, l'expert et les pouvoirs publics. Car une meilleure étude des sols préalable permet de valider ou d'infirmer l'opportunité de construire à cet emplacement, de déterminer les techniques de construction les mieux adaptées, de limiter les sinistres et d'accélérer les expertises et la reconstruction en cas de dégâts.

C'est pourquoi nous proposons également que les compagnies soient moins frileuses vis-à-vis des filières et techniques récentes (photovoltaïque, nouveaux matériaux de construction, réemploi...). Plutôt que d'attendre qu'elles fassent leurs preuves, accompagnons-les dans leur développement pour les rendre sûres et assurables plus rapidement.

**agéa sénior** : Les agents généraux, par fonction, sont au cœur des problématiques que vous soulevez. Ils agissent déjà grâce à leur capacité et leur disponibilité pour aider leurs clients lors des sinistres. Néanmoins, le livre blanc soulève des sujets plus ardues. Il relève de nouvelles exigences sur la dimension de conseil, la capacité à trouver des solutions individualisées dans lesquelles la prévention aura une place centrale. Comment pensez-vous que les agents puissent investir ces nouvelles responsabilités ?

**Pascal Chapelon** : Les agents généraux sont habitués à investir de nouvelles responsabilités. Que ce soit le Gouvernement, l'Union européenne ou les compagnies, nos métiers sont visés par de nouvelles réglementations tous les ans.

Nous saurons d'autant mieux les intégrer qu'elles nécessitent des qualités et réflexes que nous avons déjà : conseil, personnalisation de l'offre, accompagnement dans la durée, connaissance du client et du territoire...

Enfin, nous les assimilerons car il en va de l'avenir de notre métier qui doit s'adapter au réchauffement climatique (le Gouvernement table sur +4° à l'horizon 2100)

**agéa sénior** : Une des propositions d'agéa nous semble originale (au sens de pertinente), c'est la création d'un Observatoire sur l'assurabilité des risques climatiques (et pourquoi pas naturels ?). Comment voyez-vous son fonctionnement, de telle sorte que les agents généraux puissent y être pleinement associés en tant qu'acteurs « du terrain » ?

**Pascal Chapelon** : Quelle que soit sa forme les agents généraux y joueront un rôle de premier plan car ce sont eux qui envoient les déclarations de sinistres aux compagnies. Ils ont les données de base dans toute la France hexagonale et ultramarine.

Le but est de créer une base de données que toutes les compagnies pourront construire ensemble et utiliser. L'idéal serait que CCR (le réassureur public) la gère. Mais il faut le rendre « obligatoire ». Nous pourrions envisager qu'une compagnie qui ne partage pas ses données ou sa sinistralité n'ait pas accès au marché de CCR en France. Ce serait une mesure drastique, mais nécessaire.

**agéa sénior** : Ce livre blanc est une prise de positions. Comment ont réagi les Pouvoirs publics et les organismes d'assurances, partenaires traditionnels des agents généraux ?

**Pascal Chapelon** : Tous les organismes et instances à qui nous l'avons envoyé ont très bien réagi. Ils ont salué la qualité et la profondeur de notre travail.

Il n'y a certes pas unanimité autour de nos propositions car certaines nécessitent un grand changement dans les habitudes mais elles sont désormais une base sur laquelle toutes les unions professionnelles qui composent agéa vont pouvoir s'appuyer dans leurs discussions avec leurs mandantes.

Le Livre blanc a également renforcé la visibilité d'agéa auprès des pouvoirs publics. Il est venu couronner une action volontariste auprès des acteurs institutionnels - députés, sénateurs, ministres, élus locaux. Nous sommes de plus en plus identifiés par eux comme des acteurs de terrain sérieux et de bonne composition. Ils sont d'ailleurs en accord avec notre volonté de garder une offre assurantielle sur tout le territoire comme l'a rappelé le Premier ministre Gabriel Attal dans son discours de politique générale.

Je veux croire aussi que le Livre blanc démontre aux compagnies mandantes l'intérêt qu'elles ont à nous impliquer dans l'adaptation des offres et comportements face au changement climatique. Nous pouvons être de proches partenaires sur ces questions.



## Le rapport Langreney sur l'assurabilité des risques climatiques

**Attendu depuis des mois, ce rapport sur l'assurabilité des risques climatiques vient d'être publié. Ces propositions, parfois radicales, sont à la hauteur de l'enjeu et de l'attente qu'il a suscité.**

Bruno Le Maire<sup>1</sup> et Christophe Béchu avaient confié une mission d'études sur l'assurabilité des risques climatiques, en avril 2023, à Thierry Langreney<sup>2</sup>. Remis tout récemment ce rapport dégage des pistes encore imprécises pour répondre à toutes les interrogations, mais suffisamment claires pour mesurer l'ampleur de la révolution qui nous attend.

### Augmenter la surprime « cat-nat »

La nécessité d'augmenter la prime « cat-nat » s'impose, les Pouvoirs publics en ont déjà décidé. Le rapport enfonce le clou en proposant de le faire chaque année d'au moins 1%. Cette « indexation » permettra de maintenir « un effet constant » face à trois phénomènes : « l'augmentation de la fréquence et de la sévérité des événements climatiques », « l'inflation financière des réparations » et « celle des richesses liées à la hausse de la valeur des biens assurés ».

### Découper la France en zones de risques

Les auteurs proposent la création d'une cartographie unique des risques « cat nat ». La France serait découpée en zones à risque faible (vert), modéré (orange) ou élevé (rouge). Ce « métazonier » permettrait de sensibiliser les résidents des zones moyennement et fortement exposées à au moins un aléa climatique ». Il permettrait de mieux cibler les efforts de prévention.

### Rendre certains travaux de prévention obligatoires

Pour éviter les sinistres à répétition, et in fine le retrait des assureurs, les habitants des zones rouges devraient obligatoirement s'astreindre à des travaux de prévention dans les trois ans après un premier sinistre. A défaut, ils subiraient « un triplement de la franchise pour les sinistres suivants dus au même type d'événement 'cat nat' » (actuellement de 380 euros en cas d'inondation et de 1.520 euros en cas de fissures causées par la sécheresse). Les ménages devront par exemple installer des batardeaux, version moderne des sacs de sable contre les inondations. Ou bien réhydrater des sols, ou encore poser des membranes étanches lorsque leur maison est vulnérable au risque de RGA (retrait-gonflement des sols argileux). Avec un coût estimé « entre 5.000 et 10.000 euros par habitation », ces mesures anti sécheresse « seraient cofinancées par un nouveau fonds de prévention. « Environ 10.000 maisons » pourraient en bénéficier chaque année, sur les quelque 3,3 millions fortement exposées au risque de RGA. Pour les constructions neuves, le rapport préconise « une étude de sol systématique » dans les régions argileuses afin d'adapter la profondeur des fondations à la nature du sol. Autre piste, « rendre réellement obligatoire l'assurance dommages-ouvrage, comme en Espagne », pays cité en exemple, « en en faisant un prérequis pour obtenir un crédit immobilier ou pour vendre sa maison ».

Ces mesures visent à maintenir l'assurabilité des biens vulnérables en zone rouge, sans les sortir du régime « cat nat » et sans modifier le périmètre du régime.

<sup>1</sup> Bruno Lemaire est ministre de l'Économie et des finances, Christophe Béchu est ministre de la Transition écologique

<sup>2</sup> Thierry Langreney a travaillé avec Myriam Mérad, directrice de recherche au laboratoire d'analyse et de modélisation de systèmes d'aide à la décision de l'Université Paris Dauphine, et avec Gonéri Le Cozannet, ingénieur au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

# Dossier spécial : climat



## Les résidences secondaires et locatives pénalisées

Au motif que leurs propriétaires ont fait le choix d'investir ou de rester dans une zone à risque (bord de mer...), les résidences secondaires et les biens locatifs « seraient sortis du contrôle des primes et des franchises 'cat nat' ». Les unes comme les autres seraient « librement fixées par les assureurs », prône le rapport. Autrement dit, ces propriétaires pourraient voir leur cotisation d'assurance habitation ou propriétaire non-occupant s'envoler s'ils ne font pas d'efforts pour protéger leurs biens. La mesure concernerait aussi les biens professionnels à haute valeur, soit plus de 20 millions d'euros en bâtiment, contenu et pertes d'exploitation assurés.

## Un nouveau fonds Barnier

Une partie de la surprime « cat nat » est dédiée à la prévention. Sa hausse, en 2025, devrait faire passer de 220 millions à 370 millions d'euros les ressources du Fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit Fonds Barnier. Ce dernier est aujourd'hui utilisé pour les travaux d'étude des plans de prévention des communes et très centré sur les inondations. Les 150 millions d'euros supplémentaires seraient consacrés à la prévention individuelle et incluant le RGA. Ils seraient logés dans une nouvelle structure « dotée d'une personnalité juridique » et cogérée par la CCR et la Direction générale de la prévention des risques.

## Un Bonus-malus pour les assureurs

Pour financer encore davantage le futur fonds de prévention individuelle, les assureurs seraient mis à contribution. Ils reverseraient une contribution additionnelle sur la surprime « cat nat », qu'ils collectent en même temps que les cotisations des contrats habitation de leurs clients. Ce versement serait modulé en fonction de leur part de marché dans chaque zone, mesurée par la CCR. Ce dispositif a vocation d'équilibrer les contributions entre les assureurs suivant l'importance de leur présence dans les zones rouges et les vertes. Ceci afin d'éviter que les assureurs fuient les zones les plus exposées au profit des plus sûres.

## Cloner MaPrimeRénov'et la Prévention routière

Face au maquis des solutions de prévention et des subventions, le rapport préconise de « cloner MaPrimeRénov', en créant une plateforme multicanal qui accueille et oriente les particuliers et petits professionnels vers des professionnels, les financements et les intervenants qui pourront réaliser leurs travaux.

## Décarboner les réparations

Pour verdir l'assurance et contribuer, même modestement, à atténuer les effets du changement climatique, les auteurs veulent décarboner l'indemnisation des sinistres. Par la généralisation de « bonnes pratiques », un accord de place ou une réglementation spécifique. En automobile, l'assureur pourrait « offrir une indemnisation supplémentaire, de l'ordre de 3.000 euros » si son client particulier ou entreprise remplace un véhicule qui finit en épave par un électrique. En cas de panne ou accident, il devrait proposer un véhicule de remplacement électrique. En habitation, « après un incendie, l'assureur pourrait proposer à son client particulier ou petit professionnel de remplacer sa chaudière au fioul ou gaz par une pompe à chaleur, dont il prendrait en charge le surcoût, compris entre 3.000 et 5.000 euros ».



## La convention climat d'agée le 28 mars 2024 : un moment fort pour l'assurance



**1500 agents généraux, 200 invités, le point de départ d'une mobilisation exceptionnelle. La question centrale est bien celle de l'assurabilité des risques face aux conséquences du changement climatique.**

Il n'est plus temps de dissenter, mais d'agir. Les experts s'affrontent sur les données certes, mais plus sur le constat. L'évolution du climat constitue probablement la plus grande menace pour l'humanité. Le changement climatique est inéluctable. Il est directement lié à l'activité humaine et quoi que nous fassions ce facteur s'impose. Seule l'amplitude variera en fonction des disciplines que nous saurons nous imposer pour la limiter. Entre l'exposé de Jean-Marc Jancovici<sup>1</sup>, dont la notoriété soutient la force de conviction, et les propos plus mesurés de Ronan Dantec

Sénateur Ecologiste<sup>2</sup>, il n'y a guère d'opposition que sur la profondeur des phénomènes climatiques et la trajectoire des impacts mesurée à travers la hausse de la température moyenne. Ce dernier la situe à un niveau (+4°) qui permet d'envisager plus sereinement des dispositifs d'adaptation qui seront importants et impliquants. Le changement nécessaire, pour éviter une dérive plus grave encore, sera de toutes les manières, important, tous les intervenants s'accordent là-dessus.

A commencer par l'assurance, comme l'a souligné Pascal Chapelon, « *qui est face à une situation tendue pour toutes ses composantes – assurés, agents généraux, compagnies, réassureurs, experts et pouvoirs publics – et nous devons adapter notre modèle à cette nouvelle situation* ». Là encore, vision partagée par Florence Lustman, présidente de France assureurs

# Dossier spécial : climat

et Edouard Viellefond directeur général de la CCR<sup>3</sup> qui soulignent, l'un et l'autre, que les conditions d'assurabilité ne seront pas acquises sans un puissant effort de prévention. Des conditions qui changent le contenu du devoir de conseil des agents généraux et la manière d'accompagner leurs clients. C'est aussi, poursuit le Président d'agéa, « la preuve que ce sujet est majeur pour notre profession. Les agents généraux souhaitent être acteurs et non pas seulement spectateurs des décisions des compagnies.

*La vision du terrain, c'est nous. Nous sommes les plus à même d'alerter, d'accompagner et de conseiller nos clients sur les risques climatiques pour définir avec eux des solutions sur le long terme ».*

C'est bien une mobilisation d'ampleur qu'a suscitée agéa à travers cette convention. Elle était pleinement réussie. Maintenant, l'engagement sera affaire d'endurance et d'opiniâtreté pour transformer l'essai.



@FloraFourcade

<sup>1</sup> Ingénieur consultant en énergie et climat et fondateur du think tank écologiste The Shift.

<sup>2</sup> Sénateur de Loire-Atlantique

<sup>3</sup> Caisse centrale de réassurance



Dossier réalisé par  
Henri DEBRUYNE

Notre ami Daniel Ancelet a été invité plusieurs fois à l'Académie française, d'abord comme lauréat d'un des "prix de vertu", puis en 2002 lors du bicentenaire de la naissance de Victor Hugo dont il est arrière-arrière -petit-neveu, enfin à l'occasion de récompenses attribuées à ses amis, pour lesquels il lui suffisait de téléphoner à Jean Dutourd pour obtenir un ticket d'entrée. La majesté du lieu et la magnificence des cérémonies sous la Coupole lui ont inspiré le compliment à Hélène Carrère d'Encausse que voici.

Jean-Pierre Chatellier

## *Une Séance à l'Académie*

*Rarement convié sous l'auguste coupole  
J'ignorais tout du feu que porte la parole,  
Et j'en appelle à vous, Duplessis, Mazarin :  
Vos os ont dû frémir dans leur coffre d'airain,  
Tandis que résonnaient sous la voûte lointaine  
Les hauts tambours de la garde républicaine !*

*Venu pour applaudir mes amis couronnés,  
Je comptais dans mon coin doucement somnoler,  
Quand soudain retentit une clameur d'alarme  
Alors qu'étincelait l'acier poli d'une arme !  
J'entendais quelques mots : « Au secours du français ! »,  
Bien faits pour m'émouvoir, et je me redressai,  
En voyant une femme ayant sorti l'épée  
Apostropher longtemps une foule enchantée,  
Et l'éclat de ses yeux et de son casque d'or  
Illuminait de feux le sombre corridor !  
Elle justifiait à ravir son « port d'armes »  
En déclenchant des flots de rires et de larmes,  
En un mot comme en cent, chacun, dans ce discours,  
Sentait passer les traits de l'invincible amour  
Que l'on doit à la langue de la République,  
Puisqu'elle concilie et lumière et musique !*

*Madame le Secrétaire perpétuel,  
Sans se départir de son ton spirituel,  
En ferraillant d'estoc et en frappant de taille,  
Nous mit sous ses drapeaux en ordre de bataille ;  
C'est pourquoi par l'odeur de la poudre enivré,  
Je lui dois cet hommage...et mon respect charmé !*

Daniel ANCELET



# Ventes Privées

ATTITUDE  
vacances

## Ventes Privées

Jusqu'à  
**- 40%\***

Cumulable avec  
votre remise CSE !

Pour des séjours  
du 06/04 au 21/09/24

Durée limitée:  
à réserver du 25/03 au 25/04/24



IM075120057

# Partez en Camping

Quelques exemples de tarifs remisés

### OCCITANIE

#### Argelès sur Mer

Camping Le Bois Fleuri\*\*\*\*\*  
Mobil-Home 6 pers.

du 06/04 au 13/04



295€

-35%

### BRETAGNE

#### Saint Malo

Camping La Ville Huchet\*\*\*\*  
Mobil-Home 4 pers.

du 29/06 au 06/07



859€

-25%

### PACA

#### Saint Laurent du Var

Camping La Farigoulette\*\*\*\*\*  
Mobi-Home 4 pers.

du 04/05 au 11/05



399€

-22%

### OCCITANIE

#### Vias

Camping La Dragonnière\*\*\*\*\*  
Cottage 5 pers.

du 25/05 au 01/06



479€

-25%

## Réservations :

[www.attitude-vacances.com](http://www.attitude-vacances.com) ou  01.71.25.02.45

Ventes privées - Hors frais de dossier - soumises à disponibilité, non rétroactives, non cumulables avec d'autres promotions en cours, stocks limités. Séjour d'une semaine minimum, du samedi au samedi entre le 23/03/24 et le 05/10/24 (date de fin de séjour). Remises valables sur hébergement seul.

## ALSACE



## Assemblée Générale du 20 octobre 2023 à l'hôtel restaurant du parc – Saint Hippolyte

Le Président Michel Jenny, ouvre la séance à 10h15 pour accueillir 61 participants. Les 20 pouvoirs déposés nous font atteindre le quorum.

Il nous présente les invités qui nous rejoindront à la fin de cette Assemblée Générale particulière puisqu'elle marque la fin de son mandat à la tête de notre Amicale :

Monsieur Gilbert Moritz Cadre Supérieur EDF.

Madame Aude Rocca-Serra Professeur de Harpe au Conservatoire de Mulhouse.

### Évocation de nos confrères décédés :

Nous respectons une minute de silence en mémoire des confrères décédés : Raymond Maire, Claude Hartenstein, Robert Broxer.

### LE COMPTE RENDU DE L'AG DU 29 SEPTEMBRE 2022

Maurice Peinchina pointe dans nos travaux passés le passage du statut d'Amicale à celui de Syndicat pour agéa seniors. S'agissant de l'aide à la personne, il informe l'Assemblée du soutien d'agéa qui va officiellement saisir, par courrier de son Président, le Directeur Général de France Assureurs (FFA).

Le quotidien DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE de ce jour fait état dans un article détaillé d'une intrusion, à Strasbourg, de deux cambrioleurs dans l'appartement d'un Monsieur de 93 ans après avoir forcé la boîte à clés installée à côté de la porte d'entrée.

Il est donc urgent que diverses instances nationales, indépendamment des assureurs, se soucient de la fragilité de ce procédé mettant en danger les utilisateurs.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### RAPPORT FINANCIER :

Notre Trésorier Etienne Leleu nous présente le bilan 2022 qui affiche un solde positif de 1 647 € et une réserve financière de 16 238 € (dont 2860 € bloqués en réserve stratégique).

Nos recettes sont constituées par les cotisations de 146 adhérents. Le réajustement des cotisations a permis de simplifier les fichiers et de résoudre quelques inégalités.

Nous examinerons ultérieurement la prochaine méthode proposée par agéa seniors qui consisterait à envoyer à Paris le montant de nos cotisations et que nous soit reversée notre quote-part.

Notons que la gestion de la Garantie Obsèques reste à l'équilibre pour l'instant.

Bernard Heuqueville et Daniel Josseaume, Réviseurs aux Comptes, attestent de la bonne tenue de la gestion de nos comptes.

### RAPPORT MORAL DU PRESIDENT :

Le Président Jenny, ému de présenter son dernier rapport dans sa fonction, évoque l'ensemble des travaux effectués lors des nombreuses réunions de notre Comité.

Les repas informels qu'il avait initiés dès le début de son mandat remportent toujours le même succès.

La représentation à l'échelon national (5 réunions à Paris) + diverses visio-conférences ont occupé une place importante dans le dernier exercice. Michel Jenny remercie le Comité de l'avoir épaulé.

La dernière Assemblée Générale Nationale d'agéa seniors a porté modification de ses dirigeants.



# La vie des régions

Michel Jenny nomme les candidats qui se sont présentés pour succéder à l'équipe sortante UNAAGAR ALSACE :

- Daniel Simoni – Président
- Etienne Leleu – Vice-Président et Trésorier
- Christiane Wernert – Trésorier Adjoint
- Maurice Peinchina – Secrétaire Général
- Bernard Heuqueville – Secrétaire Adjoint
- Christine Weibel – Déléguée à l'Action Sociale, aux Loisirs et à l'Animation
- Martine Kienlen et Pierre Tixier – Assesseurs
- Daniel Josseaume et Roger Klein – Réviseurs aux comptes
- Jean Claude Seckler et Guy Weibel – Présidents d'Honneur
- Michel Jenny – Président d'Honneur et Conseiller du Président

L'Assemblée se prononce à l'unanimité pour la mise en place de cette nouvelle équipe et Michel Jenny très applaudi cède la place à Daniel Simoni.

Notre nouveau Président remercie l'assemblée de lui confier ce mandat qu'il va assumer en plus de ses fonctions au sein de MAG3 ALSACE LORRAINE.

Il annonce la tenue très prochaine d'une réunion de Comité afin de définir les différents projets à réaliser.

## LOISIRS ET ACTION SOCIALE :

C'est avec son dynamisme habituel que Christine nous relate le succès des voyages réalisés cette année, en pays de Loire et dans le vignoble rémois. Le Luxembourg et la Belgique seront les prochaines

destinations de 2024. Une visite guidée du site historique de Neuf-Brisach et la découverte du nouveau Planétarium de Strasbourg compléteront ce programme.

## CONFERENCE DE MR GILBERT MORITZ CADRE SUPERIEUR EDF

C'est avec une grande aisance que ce spécialiste de l'énergie nucléaire, rapporteur devant la Commission Européenne, nous présente la réalité, le fonctionnement, et l'intérêt économique et social de l'énergie nucléaire.

Le panorama est d'autant plus immense que depuis sa création le développement dans le monde et dans notre pays, nourrit les débats dans les nations et divise les populations.

Depuis l'uranium, sa mise en place, les types de rayonnements, les dangers de la radioactivité et ses échelles, la gestion des déchets, les économies d'énergie, les notions de coût, les durées de fonctionnement..., l'ensemble des techniques et interrogations nous est exposé avec une maîtrise totale teintée de pointes d'humour.

Le Président Simoni clôt cette brillante assemblée à 13h.

Le repas a été suivi d'un fort joli concert de harpe par Madame Aude Rocca-Serra qui d'étape en étape nous a présenté cet instrument assez mal connu du public.

**Maurice Peinchina**, Secrétaire Général



## AURA / AUVERGNE ET RHÔNE-ALPES

Assemblée générale du 14 mars 2024  
au Casino de St Galmier

Nous nous sommes retrouvés une cinquantaine d'adhérents au CASINO DE ST GALMIER par une belle et lumineuse journée presque de Printemps.

Après le traditionnel discours d'accueil, nous avons observé une minute de silence à nos confrères disparus.

Nous avons le plaisir d'avoir la présence du Président d'AGEA AURA. Christian BUTET et de son Trésorier Erick MEYER. A noter aussi la présence de Philippe PETIT Président de REUSSIR SENIOR AURA et de Jean-Baptiste SEGA Président de MAG3 SENIOR AUVERGNE.

Après les différents rapports d'activités et de trésorerie et leur approbation, nous avons eu l'intervention de notre Président Jean-Pierre CHATELLIER nous précisant les grands axes de son mandat de 3 ans.

Durant cette période, le lobbying et la communication seront au centre de nos préoccupations car nous devons rester vigilants et efficaces dans la défense de nos intérêts de retraités.

Après différentes questions de nos adhérents, nous avons chaleureusement remercié Jean-Pierre de sa participation à notre Assemblée Générale AGEA SENIOR AURA.

Dans un registre de divertissement, après la clôture de l'Assemblée Générale, nous avons invité un magicien et mentalist. Après différents tours plutôt étonnants, nous avons déjeuné dans la convivialité autour d'un bon repas.

**Pascal ROBIN**, Président AURA



## NORD-PAS DE CALAIS



### Assemblée Générale du 15 mars 2024 à Valenciennes

C'est le Royal Hainaut Hôtel de Valenciennes qui avait été retenu pour accueillir l'Assemblée Générale 2024 de notre amicale de région.

Notre Président Philippe Blaise tient tout d'abord à excuser l'absence de notre trésorier Jean-Paul Armengaud, actuellement souffrant mais qui a tenu néanmoins à centraliser les inscriptions pour cette journée et qui a transmis les comptes de notre amicale. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Notre président Philippe Blaise, après son mot d'accueil, nous annonce le programme de la journée et nous présente le rapport financier de l'année écoulée que lui a transmis notre trésorier Jean-Paul Armengaud. Bien qu'excusée, notre contrôleur aux comptes, Marie-Thérèse Poissonnier, avait validé les comptes qui lui avaient été présentés et ainsi validé ce rapport financier.

Ensuite, et après avoir demandé une minute de silence et fait mémoire des membres de notre association disparus depuis la dernière AG, le secrétaire Albert Charlemagne nous fait lecture du rapport d'activité.

Au cours de ces deux rapports, il a été rappelé qu'un fonds de réserve a bien été mis en place comme prévu lors de notre Assemblée Générale Extraordinaire de l'an dernier.

Ces deux rapports sont approuvés à l'unanimité. Election du tiers sortant : Jean-Paul Armengaud, Albert Charlemagne et Luc Gobé qui sont réélus à l'unanimité. Un nouveau membre rejoint le Conseil d'Administration : Jean-Christophe Blas.

Notre Président Philippe Blaise nous a ensuite évoqué l'opération Lobbying d'Agea et Agea Sénior. Le but étant de communiquer les coordonnées des



hommes et femmes politiques (député ou sénateur) avec qui nous avons une relation assez proche afin de pouvoir établir une relation plus personnelle en cas de besoin.

Il a aussi présenté la Convention Climat organisée par Agea à laquelle nous sommes tous invités le 28 mars. L'objectif étant de trouver des solutions aux répercussions que provoquent les changements climatiques sur la profession.

Le Bulletin de Convergence a été une nouvelle fois présenté en insistant sur la simplification avec un seul appel de cotisation pour les deux structures (amicale de région et amicale de compagnie). Des bulletins ont été mis à disposition pour les adhérents qui souhaiteraient opter pour cette formule.



# La vie des régions

Lionel Defoor, responsable social, nous fait ensuite un point sur Praga et les quelques nouveautés. Luc Gobé évoque la difficulté à trouver la formule idéale qui nous permette de prévoir une journée alliant découverte et convivialité. Preneur de toutes les bonnes propositions, il nous encourage à lui transmettre nos idées et nous communique son adresse e-mail : lgobe@icloud.com.

Le président Philippe Blaise conclut cette Assemblée Générale et nous invite à un apéritif à prendre sous la verrière avec vue sur la cour d'honneur.



Un bon repas est servi dans La Galerie du Royal Hainaut Hôtel. Moment riche en échanges et convivialité entre les adhérents et leurs conjoints présents.

Deux visites sont ensuite prévues et deux groupes vont ainsi se former : l'un pourra visiter le centre de Valenciennes avec une guide, l'autre l'usine Toyota implantée à Onnaing depuis 2001.

Visite de l'usine Toyota :

Le groupe a tout d'abord eu droit à un café d'accueil, puis à une présentation de l'entreprise et de cette unité de production avec son historique, ses équipes, sa production, ses véhicules, ses valeurs et son engagement pour l'environnement.

La visite a commencé par l'atelier presse qui est l'un des plus impressionnants et qui transforme les bobines d'acier en pièces de carrosserie. La guide nous a ensuite commenté l'atelier carrosserie, l'atelier peinture, l'atelier plastique, l'atelier assemblage et la logistique qui réceptionne l'ensemble des pièces nécessaires à la fabrication, les stocks et les approvisionnements en bord de ligne en « juste à temps ».



Sur une même ligne sont fabriquées la Yaris 4<sup>e</sup> génération et la Yaris Cross. C'est 1.250 voitures produites par jour.

Ce groupe a pu apprécier l'accueil et la visite du site français de Toyota.

Visite guidée de Valenciennes :

Ce groupe a bien apprécié les commentaires de leur guide qui leur a essentiellement évoqué :

- L'imposante façade de d'Hôtel de Ville de style gothique flamand, classée à l'inventaire des monuments historiques
- La Maison Espagnole à pans de bois datant du 16<sup>e</sup> siècle
- Les maisons qui abritaient les dentellières, très nombreuses à la fin du 18<sup>e</sup>ème et au 19<sup>e</sup>ème siècle
- La médiathèque ouverte sur une cour intérieure où les quatre façades donnent chacune à voir l'histoire d'un siècle différent
- La bibliothèque des Jésuites, richement décorée qui n'a subi aucune modification depuis sa création au 18<sup>e</sup> siècle
- L'Église Saint-Géry datant du 13<sup>e</sup> siècle, rendue au culte en 1965 après des années de restauration. Cette église abrite la statue dorée de Notre Dame du Saint Cordon, portée chaque année depuis plus de 1000 ans lors d'une procession dans toute la ville à la suite du miracle de la Vierge délivrant Valenciennes de la peste.

Après ces visites de près de 3 heures, chacun est reparti content de cette journée très sympathique et amicale. Merci à Michel Gondy, local de l'étape, qui s'est chargé des contacts et des réservations pour cette rencontre.

**Albert Charlemagne**, le secrétaire



### Nos actions du premier semestre

Comme annoncé dans le n° 215, le 12 décembre, nous étions **place des Vosges** pour enregistrer nos vœux, autour du président, plongés dans le bassin, heureusement vide. Nous avons posté le film sur notre site.

Notre toute petite amicale est bien inquiète de perdre, cette année, de nombreux membres malgré tous nos efforts pour l'animer y compris une lettre de relance commune de 2 présidents.

Deux conseils d'administration : les 21 mars et 30 mai.

Une prochaine **superbe assemblée générale le 6 juin au Cercle des Armées** qui nous sera ouvert grâce à la fille d'un des nôtres, lieutenant-colonel de gendarmerie, avec la présence d'Isabelle Oudot présidente d'agêa pour la région d'Île-de-France des actifs, puis, en fin de journée, celles d'un éminent journaliste en sciences de l'espace et d'un mentaliste, prestidigitateur.

Trois sorties organisées dans ce semestre : le 9 janvier, à **l'hôtel de la Marine** place de la Concorde, 28 mars, au **musée de la Marine**, place du Trocadéro et le 15 mai, à la **Cité de l'architecture et du patrimoine**, aussi au Trocadéro pour admirer, entre autres, avant leur repose autour de la flèche de Notre-Dame, les **statues restaurées**. La présence de notre guide-conférencière permet d'enrichir nos connaissances en insistant sur les subtilités et trésors des expositions, un bonheur. Elles ont du succès et déjà des accros, dont notre doyen Jean Chaveneau, 94 ans, celle du 15 mai est complète !

Pendant la trêve estivale, nous offrirons la lecture d'un long article sur **les ressorts de l'Amour**, accompagné



Hôtel de la Marine : chambre de l'un des intendants du garde-meuble royal



Hôtel de la Marine

Regardez les vidéos de nos visites en flashant ces QR codes



Musée de la Marine



Musée de la Marine : figures de proue

de nombreux extraits de films et audios sous forme de QR codes. Il s'agit d'une partielle ébauche d'analyse et description situant avec les premiers mythes et légendes : comment ce sentiment fut-il ou est-il illustré au travers des arts depuis l'origine du monde ? Il sera accessible prochainement sur notre site.

Exceptionnellement, puisque notre communication est limitée dans cette revue, nous ouvrirons à vous tous, certains posts de notre page d'accueil internet. À partir du 15 mai, reprenez cette date : notre site [ageasenor.fr/ile-de-france/](http://ageasenor.fr/ile-de-france/) vous sera accessible jusqu'au 30 août !



Cité de l'architecture et du patrimoine : les statues restaurées de la flèche de la cathédrale Notre-Dame de Paris

## TERRES DU SUD



### Congrès du 6 Octobre au Château Sainte Roseline aux Arcs

A l'invitation du Président Alain Pajot, nous avons participé, Jean François Hesse et moi-même, au congrès de Agéa Méditerranée le 06 Octobre au Château Sainte Roseline aux Arcs où nous disposions d'un stand.

Je suis intervenu lors du congrès afin de présenter Agéa séniors et plus particulièrement Agéa séniors Terres du Sud. Ci-joint copie de mon intervention.

L'après-midi était consacré à la problématique des catastrophes naturelles liées au réchauffement climatique.

Olivier Audibert Troin, ancien député et agent général à Draguignan a reçu le Sénateur du Var Jean BACCI et le député de la 8<sup>e</sup> circonscription du VAR Philippe SCHRECK.



Une table ronde a clôturé ce congrès avec la présence, outre du député Philippe SCHRECK, de Laurent CORNABE expert administrateur Union d'experts, d'un représentant de SOCOTEC et de Jean François HESSE en tant que médiateur auprès de la préfecture.

Je vous adresse ci-joint l'article paru le lendemain dans VAR matin.

Pour notre part, nous avons pu concrétiser sur notre stand deux adhésions, l'une à Toulon et l'autre à Orange et pris de nombreux contacts.

**Yves Richard**

## Intervention du président Yves Richard

Je voudrais tout d'abord remercier votre président Alain Pajot, et Marie Josée de nous avoir convié à votre congrès.

Agéa séniors est en fait la continuité de Agéa Méditerranée. Agéa séniors c'est 30 amicales, 7000 adhérents, représentés entre autres à la CAVAMAC et à la PRAGA.

Elle défend les intérêts des retraités auprès des organismes nationaux, regroupe au niveau national des amicales d'agents généraux, offre des services et des avantages à leurs adhérents.

Grâce à une mobilisation commune d'Agéa, de la Cavamac et d'Agéa séniors, un accord a été conclu avec France Assureurs, qui souhaitait supprimer la contribution de 3 % des montants des commissions de chaque réseau d'agent, afin de sauvegarder le régime de nos retraites complémentaires.



# La vie des régions

Pour 2022 et 2023 ce montant a été fixé à 2,5 %.

Je suis le président agéa seniors Terres du sud depuis notre dernière assemblée générale, et je suis accompagné aujourd'hui de Jean François Hesse responsable et l'animation et des voyages.

Lors de votre adhésion à agéa seniors, vous adhérez également à votre amicale de compagnie Réussir Senior, Mag 3 seniors...

Durant la pandémie, nous avons contacté nos adhérents les plus fragiles afin de leur apporter un réconfort que plusieurs ont apprécié.

Nous avons pu, depuis, reprendre nos activités de sorties et de visites, nous vous invitons à venir sur notre stand où plusieurs articles ont été relayés sur nos activités de l'année dernière grâce à notre revue trimestrielle.



Notre bureau, est constitué, entre autre, d'un délégué aux affaires sociales qui est à l'écoute lors du décès d'un agent de la problématique que peut rencontrer la veuve.

Depuis 2 ans nous précédons nos assemblées générales d'une journée découverte, l'année dernière nous étions à Gordes, et cette année, nous serons à Aix en Provence ville culturelle par excellence.

Je vous remercie de votre écoute et, maintenant que nous nous nous connaissons, n'hésitez pas à nous interroger lorsque vous penserez à prendre votre retraite.

**Yves RICHARD**



## GRANDS VINS DE BOURGOGNE

### Offre agéa senior (-10%)

Panachage possible

#### Rouge

Pernand Belles filles

2020 23€

Chambolle 1<sup>er</sup> Cru «Les Baudes»

2017 60€

Corton Grand Cru

2020 88€

#### Blanc

Pernand Belles filles

2019 26€

Savigny 1<sup>er</sup> Cru Clos des Guettes

2019 30€

Corton Charlemagne Grand Cru

2019 135€

*Nos offres pour bien démarrer  
l'année 2024 :*

Coffret de 3 bouteilles du cœur  
du domaine :

Savigny «Cœur de Village»

2018 rouge

Savigny 1<sup>er</sup> Cru «Cœur de Guettes»

2017 rouge

Chambolle 1<sup>er</sup> Cru «Cœur de Groseilles»

2018 rouge

Total : 110€

**Prix agéa senior : 99€**

**Pour passer commande  
ou connaître la liste  
complète de nos vins +  
les frais de port :**

**CONTACTEZ**  
**oenotheque@hdv.fr**  
**03 30 21 52 13**



# La vie des Amicales de Compagnies



## L'Assemblée Générale du 4 avril 2024 à Lille

Quelques-uns, arrivés en avance, se retrouvent à midi dans un estaminet typique pour découvrir les spécialités culinaires autour d'une assiette Ch'ti (Welsh, potjevleesch, carbonnade, poulet au maroilles frites et autres gourmandises)

L'assemblée générale peut ainsi débuter à 15 h dans d'excellentes conditions, à l'hôtel Mercure Centre, vieux Lille.

Le président, Yves Maitre remercie les participants qui, malgré l'éloignement, ont répondu présents.

Il accueille avec beaucoup de plaisir notre Président national, Jean-Pierre Chatellier qui nous fait l'honneur de sa présence et Bruno Saingier, trésorier de Swissaga et Président d'Agea « Hauts de France ».

Avant de donner la parole à Jean François Rousset, secrétaire, pour le rapport moral, Yves ne manque pas de remercier Patrick Volant, le local de l'étape, pour l'organisation de ce séjour Lillois.

Le rapport moral qui souligne notamment nos négociations tarifaires avec Swisslife et nos actions de recrutement est adopté à l'unanimité.



En l'absence de la trésorière, c'est le président qui présente le rapport financier adopté lui aussi à l'unanimité.

Après avoir débattu sur les points de l'ordre du jour, la parole est donnée à Bruno Saingier qui nous informe sur la bonne santé de Swisslife et sur les performances de nos collègues actifs, non sans souligner les obligations, les contraintes et les mutations actuelles et avenir du métier d'Agent Général d'Assurances.



# La vie des Amicales de Compagnies

Enfin, pour clôturer cette assemblée, Le Président Jean-Pierre Chatellier nous présente les grandes lignes de son programme qui s'articule autour de deux axes importants, la communication et le lobbying.

Il souligne l'implication de Swissaga Senior après l'élection au sein de son conseil d'administration en octobre dernier de Yves Maitre et de Jean François Rousset à qui Il a confié respectivement, au premier la gestion des partenariats, et au second la responsabilité de la commission communication.

Il rappelle également la présence de représentants d'agés sénior au sein de Cavamac et Praga et se félicite des relations étroites et amicales avec agés, renforcées par le nouveau statut de fédération d'agés séniors.

Notre rencontre s'achève en soirée et nous nous retrouvons avec conjoints, dans le plus célèbre des cabarets du vieux Lille pour un diner spectacle.

Sous les voûtes de la cave du Petrouchka, lieu mythique de la capitale des Flandres, nous nous installons à l'une des tables face à la petite scène drapée de rouge, pour une découverte culinaire



*Alphonse et Zulma*



traditionnelle du nord mais surtout pour mieux saisir l'âme nordiste et son humour tranchant au travers des sketches et des chansons d'Alphonse et Zulma qui nous emmènent jusqu'à minuit dans leurs querelles de ménage.

**Jean François Rousset**, le Secrétaire



# La vie des Amicales de Compagnies



Les Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire se sont tenues le 21 mars 2024 dans les locaux d'agèa sénior 30 rue Olivier Noyer à PARIS.

Pour la première fois de son histoire, l'assemblée générale ne sera pas immédiatement suivie d'un voyage, celui-ci, en l'occurrence une croisière sur le Rhin, aura lieu du 26 au 31 mai 2024.

Le Président Jean Pierre MORIN, déclare l'ouverture de la séance à 15h.

Assemblée Générale Extraordinaire :

Celle-ci a pour objectif de modifier les articles 1bis- 9 et 10 des statuts pour autoriser les nouveaux modes de communication et organisation de réunions en application des technologies numériques etc...

Cette résolution est mise au vote : 100 suffrages sont exprimés, la résolution est adoptée.

Assemblée générale ordinaire :

Le Président présente son rapport moral en rappelant les valeurs fondamentales de notre Amicale, l'amitié, la solidarité et le partage. Mais également une amicale qui regarde vers l'avenir, en modernisant sa communication, en mettant en place des partenariats...

La secrétaire Florence SANCHEZ poursuit en présentant les activités de l'amicale :

- Journée régionale du 26.09.23
- Sondage destiné à connaître le choix de communication, postal ou internet de chacun
- Publication de 2 bulletins par an
- Organisation assemblée générale
- Gestion au quotidien des relations adhérents.

Le Trésorier Max BOUCHARD, détaille les chiffres, recettes /dépenses, le compte de résultat est publié auprès des adhérents, l'année 2023 s'est terminée par un solde créditeur. Notre situation financière est saine, compte tenu d'un montant de liquidités très appréciable.

Pascale GONDELLE, en charge du fichier, nous parle de la situation des adhérents, un nombre en constante progression chaque année.

Jean Pierre NARBOUX, chargé de la Commission Voyage, prend la parole pour annoncer que la



croisière du 26 au 31.05.2024 est un franc succès avec 49 participants.

Pour 2025, il travaille déjà avec son adjoint Pierre FONTAINE-VIVE à une visite des lacs de Lombardie avec un séjour de 6 jours 5 nuits au départ de LYON. Pour 2026, plusieurs idées : OMAN, DUBAI, FJORDS NOVEGIENS...

L'Assemblée se poursuit avec le vote des Résolutions au nombre de 5.

Approbation des divers rapports, approbation du solde créditeur en report à nouveau, candidature de Frédéric MONNIER au conseil d'administration.

100 suffrages sont exprimés, toutes les résolutions sont adoptées.

L'Assemblée se termine à 17h.

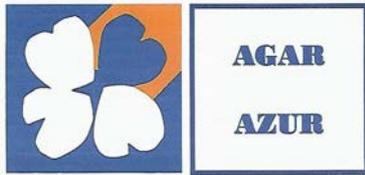
Rendez-vous est pris à 19h30 pour une soirée festive au Cabaret « Chez ma cousine ».

Les amicalistes présents semblent apprécier le repas mais aussi le spectacle d'humoristes et chanteurs.

**Florence SANCHEZ**, Secrétaire



# La vie des Amicales de Compagnies



## Voyage à MALTE le dimanche 14 novembre 2023

Après un décollage tardif, nous sommes arrivés à Malte pour aller dormir dans un bel hôtel très luxueux avec piscine intérieure chauffée, SPA, deux autres piscines au rez-de-chaussée dans les jardins et une dernière sur le toit.

Nous avons pu profiter de ces équipements sans complexe et nous nous sommes remis en forme par des massages des pieds, du dos, tout simplement du corps.

Tous en forme, nous allons de 9h à 13h en visite pour découvrir MALTE puis plusieurs îles, accompagnés d'une guide exceptionnelle.

Un mini-bus nous conduit :

- aux pieds de la vieille ville où nos yeux ne sont pas assez grands pour admirer les chefs d'œuvre de nos ancêtres. Que de belles surprises...
- aux divers sites historiques, dont celui des Templiers
- à la carrière de pierres
- à la cristallerie
- Puis à la grotte bleue en bateau
- à la traversée de Malte à Gozo en bateau
- à une grotte historique dans les boyaux de la terre
- à une source d'eau douce venant de FRANCE et traversant les entrailles de la terre passant sous la Méditerranée car Malte est reliée à l'Europe par les fonds marins.

Sachez qu'à MALTE, il n'y a pas de rivière, pas de source exceptée celle-ci-dessus, donc pas d'eau, pas de gaz, pas de pétrole, et malgré tout cela, c'est une île prospère, bien gérée, bien administrée et très catholique.

Les émigrés nombreux ne sont pas pris en charge par l'état mais par la religion catholique. Ils sont bien accueillis, soignés, triés, et les Maltais gardent les meilleurs car ils manquent de main d'œuvre. Ils sont très intégrés et particulièrement discrets.

Après ces belles balades, nous rentrons affamés et allons déjeuner ; les buffets gigantesques,



gargantuesques, nous tendent les bras, c'est beau, c'est bon, c'est appétissant... On craque...

Nous avons eu droit au tout inclusive donc les apéros sont sympathiques, amicaux et joyeux.

Le personnel est dévoué et parle un français parfait.

Un seul anniversaire durant ce séjour, Bernard PACAUD a eu droit à son gâteau et sa bougie, surprise, surprise...

Voilà un compte rendu succinct de ce merveilleux voyage où notre fils et sa femme étaient de la fête.

Voici ce qu'ils ont écrit aux participants :

« On ne s'ennuie pas avec les anciens d'Azur !... On repart quand ? ».

C'est un enfant AZUR, il est né en Octobre 1967 et je suis rentrée chez LEJEUNE ET BADELON en Juillet 1966. Donc, il a tout vécu GAMf, GROUPE AZUR, AZUR ASSURANCE, c'est l'enfant de la balle comme on dit. Il s'est très bien intégré, ainsi que son épouse. Avant l'armée, il était salarié dans mon agence, donc, il connaît un peu le métier.

Nous avons passé de bons moments tous ensemble et cela me rassure, compte tenu de l'état de mon Roland. Je vous conseille vivement d'aller découvrir ces îles fantastiques, majestueuses, riches de notre culture et de notre civilisation.

## NOS PEINES :

### **AQUITAINE**

Patrick LORTHIOIS 47390 LAYRAC

### **BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

Dominique TROLLIET 21121 FONTAINE LES DIJON

Pierre CORNELOUP 71210 MONTCHANIN

Michel GAILLARD 39150 ST LAURENT EN GRANDVAUX

### **BRETAGNE**

Gérard FOUCART 22100 LEHON

### **CENTRE**

Bernard SURGET 37330 CHATEAU LAVALLIERE

Hugues LA MACHE 45500 GIEN

### **ILE DE FRANCE**

Christian BRETTE 91210 DRAVEIL

Albert FABERT 78000 VERSAILLES

### **LANGUEDOC**

Henri AILLAUD 34540 BALARUC LES BAINS

### **LIMOUSIN**

Georges COLLET 87000 LIMOGES

### **LORRAINE**

Charles MALMASSON 57200 SARREGUEMINES

Michel BARTHELEMY 57000 METZ

### **MÉDITERRANÉE-PACA**

Philippe LEJEUNE 13004 MARSEILLE

Pierre MILLET 06400 CANNES

### **MIDI PYRÉNÉES**

Alfred GIGO 31600 MURET

Jacques ROLLAND 12100 MILLAU

Jean VIGOUROUX 82000 MONTAUBAN

### **NORMANDIE**

Pierre HAUCHECORNE 76290 MONTIVILLIERS

### **NORD PAS DE CALAIS**

Marie BROUCKAERT 59170 CROIX

Jacqueline GOFFAUX 83400 HYERES

Paulette NEVE 59490 SOMAIN

### **PAYS DE LA LOIRE**

Georges ROLLET 49440 CANDE

François PATEU 49130 STE GEMMES SUR LOIRE

### **PICARDIE**

Yves DE SAINT JOUAN 80000 AMIENS

### **POITOU CHARENTES**

Jacques BORDAGE 86470 BOIVRE LA VALLEE

### **RHONE ALPES**

Jean-Bertrand LATAILLADE 74000 ANNECY

Philippe GAUTHIER 69550 AMPLEPUIS

Guy MOULIN 38440 CHATONNAY



**Agéa sénior présente ses sincères condoléances aux familles.**



# Hommages

## Hommage à Pierre CORNELOUP

Pierre CORNELOUP nous a quittés le 15 Janvier 2024 à l'âge de 92 ans. Il fut agent pendant près de 40 ans et Président de l'amicale ACR ABEILLE de 2011 à 2014.

Il mena également une longue carrière politique, maire de sa ville natale MONTCHANIN pendant 19 ans, conseiller général puis vice-président du conseil Général de Saône et Loire.

## Hommage à Pierre CHENAL

Pierre CHENAL nous quittait le 20 mars 2024, date qui a secoué notre Amicale. La perte d'un être cher est toujours une épreuve douloureuse, mais il est réconfortant de se souvenir des nombreux moments heureux que Pierre a partagés avec nous et du profond impact qu'il a eu sur nos vies professionnelles. Pierre a été pour moi un véritable guide exceptionnel, en effet tout jeune Agent, il m'a initié à la vie en commun dans les arcanes de la profession en particulier dans l'horizontalité de notre syndicalisme. Oui, Pierre grand défenseur, dès les premiers jours, au sein de notre fédération, a toujours défendu bec et ongles l'union entre les deux mouvements considérant la force que pouvait représenter une alliance entre « vertical et horizontal » Les grands esprits ont souvent raison trop tôt. Merci à Toi pour toute ton œuvre, c'est cet esprit qui m'a conduit à reprendre du service.

**Charles CLAUDE** – Président région Lorraine

## Hommage à Michel BARTHELEMY

Décédé le 15/12/2023

Je me demande comment s'est construit le sentiment profond qui nous a unis pendant toutes ces années. Je reste attaché à Michel sans savoir dire plus précisément pourquoi.

Cela m'oblige à expliquer ce qui nous a rapprochés sans pouvoir justifier la sympathie et l'amitié que, je pense, nous avons partagées. Nous avons les mêmes activités professionnelles, nos agences n'étaient pas trop éloignées. La profession commençait à se structurer. Les syndicats départementaux se sont fédérés et ont constituée la FNSAGA.

Esprit bouillonnant, chaque jour, une idée nouvelle ! Parmi celles-ci :

- Mise sur pied d'un système d'information à tous les Agents (internet n'existait pas).
- Création d'un centre de formation pour les métiers de l'assurance.
- Service d'assistance aux agents en difficulté face aux compagnies.

Et puis, ce qui fut la fierté de Michel, c'est à son initiative qu'a été créée la garantie « CAT NAT » qui figure dans tous les contrats.

Après tout ce parcours rempli de richesse, de valeur, Michel repose en paix.

**Claude LEMOY**

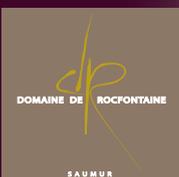
# Distinction

Notre confrère **Michel Picon**, agent AXA au Grau-du-Roi, ancien président de l'UNAPL, aujourd'hui président de l'U2P, **a été nommé au grade de chevalier de la Légion d'Honneur**, par décret du président de la République du 29 décembre 2023 paru au Journal Officiel du 31 décembre 2023, sur proposition du ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

C'est **Madame Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation**, qui lui a remis son insigne lors d'une cérémonie qui s'est tenue **le 28 mars dernier**, dans **les salons du ministère de l'Économie et des Finances à Bercy**.



DOMAINE DE ROCFONTAINE



Situé à PARNAY sur le coteau qui surplombe la Loire entre Saumur et Montsoreau le DOMAINE DE ROCFONTAINE est exploité depuis trois générations, selon la tradition :

- Vendanges manuelles à 90%
- Vinification traditionnelle

Si un jour vous passez à Parnay, c'est en empruntant les rues étroites de cette commune que vous parviendrez jusqu'aux caves de Truffeau du Domaine.

*Je serais heureux de vous accueillir.*

**Adhérents agéa sénior : vous bénéficiez d'une réduction de 15%**  
sur vos achats de superbes vins Saumur Champigny et Saumur Blanc



Bon de commande  
au dos

# Calendrier

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES AMICALES DE RÉGIONS

6 JUIN  
16 OCTOBRE

ILE DE FRANCE À PARIS (CERCLE DES ARMÉES)  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES AMICALES DE COMPAGNIES

10 ET 11 JUIN  
3 ET 4 OCTOBRE  
8 ET 9 NOVEMBRE

CONGRÈS SAGAMM SENIOR À ARCACHON (33)  
REUSSIR SENIOR À PERIGUEUX (24)  
CONVERGENCES SENIORS À DIJON (21)

## SORTIES ET VOYAGES

16 AU 18 OCTOBRE

TERRES DU SUD : ILE DE PORQUEROLLES (83)

BON DE COMMANDE à adresser à :

## DOMAINE DE ROCFONTAINE

accompagné de votre règlement par chèque : **7 ruelle des Bideaux - 49730 PARNAY**

Tél. : **02 41 51 46 89** - Port. : **06 09 28 33 83** - E-mail : **domaine-de-rocfontaine@wanadoo.fr**

Commande possible site agéa sénior [www.ageaseniior.fr](http://www.ageaseniior.fr) / code partenaire : ageaseni

Caisse de 6 ou 12 bouteilles	Prix unitaire en € TTC	Prix unitaire agéa sénior en € TTC	Qté	Total
Saumur A.O.C. - Tradition 75 cl. (2018-2020)	7,00	6,00		
Saumur A.O.C. - Orée du Bois 75 cl. (2018-2020)	9,50	8,00		
Saumur Champigny A.O.C. Tradition - 75 cl. (2020-2022)	8,00	6,80		
Saumur Champigny A.O.C. Vieilles Vignes - 75 cl. (2022)	9,00	7,70		
	Sous total			
	Frais de port par 12 bouteilles : 28 € Frais de port par 24 bouteilles : 41 € OFFERT à partir de 36 bouteilles			
	TOTAL €TTC			

VINS BLANCS

VINS ROUGES

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél. : .....

Mail : .....



florajet

**-15%**

sur le montant  
des fleurs

ENVOYEZ des fleurs, nos artisans fleuristes transmettront vos plus belles émotions au travers de leurs créations, partout en France et en 4 heures.

COMMANDEZ  
sur notre site, [www.florajet.com](http://www.florajet.com)

OFFRE RÉSERVÉE  
AUX ADHÉRENTS AGÉA SÉNIOR  
pour toute commande effectuée  
avant le 31/12/2024 minuit.  
Indiquez le code **AGEA15**.

NOTRE OFFRE ?  
*-15% de remise immédiate sur le montant des fleurs,  
vos frais de livraison à 12,95 €*

# Nouveaux adhérents

ALLIO-COPIN	ISABELLE	56250	ELVEN
BAGUE	JACKY	70360	PONTCEY
BAUDET	PIERRE	16360	BAIGNES STE RADEGONDE
BENSE	MARIE-CLAIRE	77540	BERNAY VILBERT
BERNARDIE	RUDY	98713	PAPEETE
BLANC	CHRISTIAN	74200	ARMOY
BONAMY	JEAN-HUGUES	35730	PLEURUIT
CAPOT	ROSARIO	42600	ECOTAY L OLME
CHARBERET	MAURICE	25300	25300 DOUBS
CHAUVIN	DIDIER	35120	DOL DE BRETAGNE
CLEMENT	DOMINIQUE	38790	DIEMOZ
COSSON	MARIE-NOELLE	54000	NANCY
DE JONG	PETER	35430	PONT DE BEAUVOISIN
DEKEMP	JEAN-LOUIS	59130	LAMBERSART
DELESALLE	NICOLAS	59400	CAMBRAI
DUCASSE	PHILIPPE	82230	LEOJAC
ERARD	JEAN-YVES	63200	CHAMPARON SUR MORGUE
EVARD	PATRICK	76000	ROUEN
FARGE	JEAN-PIERRE	86300	PAYZAY LE SEC
FURON	MICHEL	21400	CHATILLON SUR SEINE
GLEYZES	LUCIEN	31300	TOULOUSE
GUIMAS	CHRISTOPHE	91380	CHILLY MAZARIN
GUIMIER	DOMINIQUE	76840	SAINT GERMAIN DE LA GRANGE
HASLE	MICHEL	06140	VENCE
HIEULLE	MARIE-JOSE	57050	LE BAN ST MARTIN
HURABIELLE	OLIVIER	18150	CUFFY
JOUHANNAUD	JEAN-LUC	87260	SAINT PAUL
LE GUERNIC	CHRISTIAN	94440	SANTENY
LEFEBVRE	XAVIER	59553	CUINCY
LEPRINCE	YANNICK	35770	VERN SUR SEICHE
MATAGRIN	JACQUES	69003	LYON
MOTSCH	ELISABETH	75011	PARIS
MOULAHCENE	MANINA	26200	MONTELMAR
OLUNCIK	THIERRY	17430	ST HIPPOLYTE
PAYSAN	CHRISTIAN	97357	REMIRE MONTJOLY
RANCY	JACQUES	63115	MUR SUR ALLIER
SEPTIER	PHILIPPE	62390	AUXI LE CHÂTEAU

# Conseil d'Administration **agéa sénior**

## PRESIDENT



Jean-Pierre CHATELLIER (origine Adc Réussir Sénior)  
34 bis, La Bigotière  
44690 MAISDON S/ SEVRE  
☎ 02 40 54 52 68 ☎ 07 77 37 07 66  
✉ jp.chatellier@wanadoo.fr

## PRESIDENT ADJOINT



Pascal ROBIN (origine Adr AURA)  
12, rue Virgile  
42100 SAINT ETIENNE  
☎ 04 77 37 87 12 ☎ 06 80 59 44 29  
✉ pascal.robin.1088@orange.fr

## VICE-PRESIDENT



Michel JENNY (origine Adr Alsace)  
32, rue Gal. De Gaulle  
68340 RIQUEWIHR  
☎ 03 89 49 01 08 ☎ 06 09 31 30 56  
✉ jenny.michel@wanadoo.fr

## VICE-PRESIDENT



Jean-Luc BONNEFOI (origine Adc Réunir Sénior)  
499 c, Av.de la Granda Rimade  
06270 VILLENEUVE LOUBET  
☎ 06 12 42 37 61  
✉ bonnefoi36@gmail.com

## SECRETAIRE GENERAL



Ronan ROMIEUX (origine Adc Sagamm senior))  
4, rue des mésanges 56530 QUEVEN  
☎ 06 07 83 77 23  
✉ ronan.romieux@wanadoo.fr

## TRESORIER NATIONAL



André COMBIER (origine Adr Languedoc)  
15, Allée des Ecoliers 30900 NIMES  
☎ 06 07 32 51 53  
✉ combierandre@orange.fr

## SECRETAIRE ADJOINT



Jean-François ROUSSET (origine Adr AURA)  
199, rue des Rippes  
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE  
☎ 04 79 64 20 38  
☎ 06 80 17 3373  
✉ jfrousset73@icloud.com

## TRESORIER ADJOINT



Jean-François MONTJEAN (origine Adc Mag3 Sénior)  
17 rue des Rosiers  
74960 ANNECY  
☎ 06 03 29 78 60  
✉ jf.montjean@gmail.com

## ADMINISTRATEURS



Yves MAITRE (origine AdR Ile de France)  
105, rue de la Prévote  
78955 CARRIERES SUR POISSY  
☎ 01 39 70 53 89 ☎ 06 09 83 82 66  
✉ ymaitre78@gmail.com



Jean-Philippe MARTIN (origine Adc Sagamm sénior)  
6, allée des roitelets  
44250 SAINT BREVIN LES PINS  
☎ 06 24 30 15 47  
✉ jeanphilippe.martin44@gmail.com



Pascal TOURNEMINE (origine Adr Lorraine)  
75, rue de la Colline  
54000 NANCY  
☎ 06 84 08 56 27  
✉ pascal.tournemine@gmail.com



Bernard BROSSARD (origine Adc Réussir sé-  
4, rue de l'Angelot  
77470 TRILPORT  
☎ 01 64 35 97 ☎ 06 08 64 78 51  
✉ bernardbrossard@wanadoo.fr

## SYNDIC



Rémy EON (origine Adc Sagamm Sénior)  
9 rue des Rochers Gaveaux  
56490 GUILLIERS  
☎ 06 80 06 48 17  
✉ remy.eon@orange.fr

## CONTROLEUR DES COMPTES



Charles PATOUILLARD (origine Adr AURA)  
380 chemin du petit bois  
42110 SALVIZINET  
☎ 04.77.27.13.96 ☎ 06.88.90.34.40  
✉ veroetcharles@hotmail.fr

## CONSEILLERS DU PRESIDENT



Gérard LEBEGUE  
1 Route de la Deille  
63490 USSON  
☎ 06 70 13 78 33  
✉ gerard.m.lebegue.18.auv@orange.fr



Pierre EPINEUSE  
5 rue Hélène Boucher  
76240 BONSECOURS  
☎ 06 52 20 49 92  
✉ epineuse.ageasénior@gmail.com

Présidents d'honneur : Gérard LEBEGUE / Georges BELAT Président honoraire: Michel MOULETTE



# Répertoire des Présidents d'Amicales de REGIONS

Adhérentes à agéa sénior

## BRETAGNE 006

22 29 35 56

**Yves TREVILLY**



30, Bd. De Roche bonne  
35400 SAINT MALO  
☎ 02 99 20 18 68  
📞 06 83 04 11 40  
✉ yves.trevilly@wanadoo.fr

## NORMANDIE 017

14 27 50 61 76

**Mireille GRUYER**



15, rue Greenock  
76450 CANY-BARVILLE  
☎ 02 35 97 59 34  
📞 06 80 07 33 02  
✉ mireille.gruyer.old@orange.fr

## ILE DE France 019

75 77 78 91 92 93 94 95

**Philippe GAUTHIER**



13, Allée de l'Avenir  
94420 LE PLESSIS  
TREVISE  
📞 07 84 43 39 20  
✉ pgauthier94@gmail.com

## PICARDIE 018

02 60 80

**Georges BELAT**



6, rue du Bloc  
02250 MARLE  
☎ 03 23 20 07 34  
📞 06 85 84 87 47  
✉ george.belat@orange.fr

## Pays de la Loire 021

44 49 53 72 85

**Joël BERT**



Résidence Jade  
4 b, rue Molière  
72190 COULAINES  
☎ 02 53 15 23 46  
📞 06 16 48 00 53  
✉ jeanphilippe7217@gmail.com

## NORD- PAS DE CALAIS 016

59 62

**Philippe BLAISE**



23, avenue Pointcaré  
59700 MARCQ  
EN BAROEUL  
📞 06 09 10 66 70  
✉ philippe.blaise@orange.fr

## LORRAIN 012

54 55 57 88

**Charles CLAUDE**



43, rue de la Préfecture  
88000 EPINAL  
📞 06 21 53 86 67  
✉ charles.claude88@sfr.fr

## POITOU- CHARENTES 009

16 17 79 86

**Gérard FILOCHE**



7, avenue Emile Zola  
17200 ROYAN  
☎ 05 46 39 35 23  
📞 06 81 25 90 62  
✉ filoche.g@wanadoo.fr

## ALSACE 001

67 68

**Daniel SIMONI**



81, RTE de Ste Blaise  
La Roche  
67420 PLAINE  
☎ 03 88 47 20 51  
📞 06 80 25 45 52  
✉ daniel.simoni67@gmail.com

## LIMOUSIN 011

19 23 87

**Jacques CESSAT**



56, rue du Gué Giraud  
87200 SAINT JUNIEN  
☎ 05 55 02 90 39  
📞 06 12 04 51 33  
✉ jacquescessat@aol.com

## CHAMPAGNE- ARDENNE 008

08 10 51 52

**Claude PARADIS**



3, rue des mésanges  
10440 TORVILLIERES  
☎ 03 25 78 40 99  
📞 06 72 87 06 63  
✉ claudepara10@yahoo.fr

## AQUITAINE 002

24 33 40 47 64

**Pierre FABRE**



17, rue de  
Strasbourg  
47000 AGEN  
☎ 05 53 96 56 31  
📞 06 72 75 33 91  
✉ pierre.fabre8@wanadoo.fr

## LANGUEDOC 010

30 34 48

**André COMBIER**



15, Allée des  
Ecoliers  
30900 NIMES  
📞 06 07 32 51 53  
✉ combierandre@orange.fr

## BOURGOGNE- FRANCHE-CONTÉ 005

21 25 39 58 70 71 89 90

**Dominique GALLAND**



6, rue de Volnay  
21800 CHEVIGNY ST  
SAUVEUR  
☎ 09 52 89 17 65  
📞 06 80 13 15 74  
✉ dgaland2@icloud.com

## CENTRE VAL DE LOIRE 007

18 28 36 37 41 45

**Gilbert DIXIMUS**



31, rue de Châteaudun  
28220 CLOYES LES TROIS RI-  
VIERES  
☎ 02 37 98 54 25  
📞 06 03 11 30 00  
✉ gilbert.diximus@wanadoo.fr

## OCCITANIE 015

09 11 12 31

32 46 65 66

81 82

**Denis CASTAGNET**



ESTOUBE 32700 LECTOURE  
☎ 05 62 68 98 62  
📞 06 08 51 35 78  
✉ castade@gmail.com

## AUVERGNE RHÔNE-ALPES 020

01 03 07 15 26 38 42 43

63 69 73 74

**Pascal ROBIN**



12, rue Virgile  
42100 SAINT ETIENNE  
☎ 04 77 37 87 12  
📞 06 80 59 44 29  
✉ pascal.robin.1088@orange.fr

## TERRES DU SUD 014

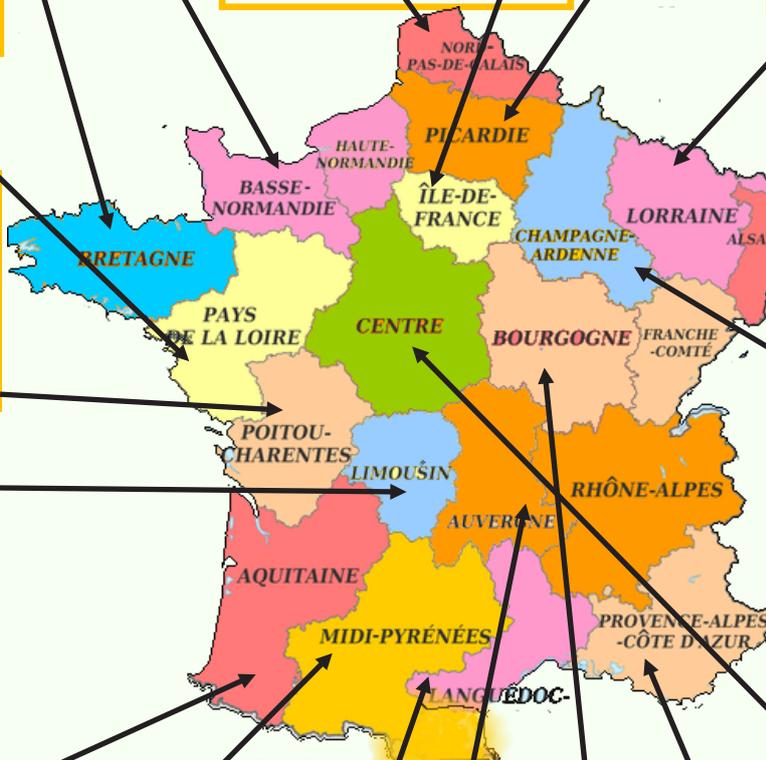
04 05 06 13 20

83 84 97 98 99

**Yves RICHARD**



56, Impasse des  
Lauriers Saucés  
83520 ROQUEBRUNE  
S/ ARGENS  
☎ 04 98 11 11 79  
📞 06 84 75 85 88  
✉ yves.richard83520@gmail.com



# Répertoire des Présidents d'Amicales de **Compagnies**

adhérentes à aréa sénior

## ACR ABEILLE

104



Président  
Jean-Pierre MORIN  
9, Chemin de la Chanelle  
Le Chauffour  
63500 ORBEIL  
☎ 04 73 89 02 31 ☎ 06 68 27 68 06  
✉ morinjean-pierre@orange.fr

## MÉDICALE DE France

105



Présidente  
Marie-Pierre BARBET  
26 ter, rue de l'Espérance  
94000 CRETEIL  
☎ 06 08 97 52 64  
✉ mapi.barbet@orange.fr

## AGAR-AZUR—Cie AZUR Assurances

106



Présidente  
Bernadette DEMANGE  
17, rue Jacques Prévert  
94880 NOISEAU  
☎ 01 45 9 0 06 72 ☎ 06 16 47 02 56  
✉ br.demange@gmail.com

## AACRG – Cie GÉNÉRALI

107



Président  
Thierry SEVOZ  
Résidence Les Katikias—71, Chemin de l'Escouche  
83150 BANDOL  
☎ 06 88 96 80 40  
✉ sevozthierry@gmail.com

## AGAREGAN - Cie GAN

108



Président  
Gérard ALEXANDRE  
Les Rives de Parc - 70, quai du Héron  
59500 DOUAI  
☎ 03 21 91 51 08 ☎ 06 88 71 97 83  
✉ galexan59@gmail.com

## SAGAMM-Senior - Cie MMA

109



Président  
Jean Philippe MARTIN  
6, allée des roitelets  
44250 SAINT BREVIN LES PINS  
☎ 06 24 30 15 47  
✉ jeanphilippe.martin44@gmail.com

## MUTUELLE DE POITIERS - Cie Mut.de Poitiers

110



Président  
Marcel RETAILLEAU  
477, rue des Embruns  
85440 TALMONT SAINT HILAIRE  
☎ 02 51 20 34 69 ☎ 06 08 21 50 89  
✉ retailleau\_marcel@orange.fr

## REUNIR SENIOR - Cie THELEM

111



Président  
Louis Marie RICHARD  
15 bis, rue des Epinettes  
85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE  
☎ 06 25 06 67 13  
✉ louismarie.richard@gmail.com

## SWISS AGA SENIOR

112



Président  
Yves MAITRE  
105, rue de la Prévôte  
78955 CARRIERES SUR POISSY  
☎ 01 39 70 53 89 ☎ 06 09 83 82 66  
✉ ymaitre78@gmail.com

## MAG3 Senior - Cie ALLIANZ Gpe

116



Président  
Bernard MOUREY  
4, rue Joachim du Bellay  
70300 LUXEUIL LES BAINS  
☎ 03 84 40 14 66 ☎ 06 13 82 20 27  
✉ bmh.mourey@gmail.com

## CONVERGENCES Seniors - Cie AREAS

117



Président  
Jean-Pierre MARNIQUET  
112, Boulevard du Maréchal Juin  
78200 MANTES LA JOLIE  
☎ 06 07 21 8351  
✉ jeanpierremarniquet@gmail.com

## REUSSIR SENIOR - Cie AXA

118



Président  
Bernard BROSSARD  
4 rue de L'Angelot  
77470 TRILPORT  
☎ 01 64 35 97 44 ☎ 06 08 64 78 51  
✉ bernard.brossard@wanadoo.fr



ÉLUS agéa sénior à CAVAMAC

TITULAIRES

SUPPLEANTS



**Marie-Odile CORMIER**  
5, rue des Boulaies  
58320 GERMINY SUR LOIRE  
☎ 0386 68 87 08 ☎ 06 86 88 44 54  
✉ Marie-odile.cormier@orange.fr



**Pascal ROBIN**  
12, rue de Virgile  
42100 SAINT ETIENNE  
☎ 04 77 37 87 12 ☎ 06 80 59 44 29  
✉ pascal.robin1088@orangr.fr



**Jean-Luc BONNEFOI**  
499 c, Av. de la Grande Rimade  
06270 VILLENEUVE LOUBET  
☎ 06 12 42 37 61  
✉ bonnefoi36@gmail.com



**Philip CARREAU**  
Le moulin d'Este  
24, traverse St Pierre  
13100 AIX EN PROVENCE  
☎ 06 27 88 27 42  
✉ philip.carreau@gmail.com



**Georgs BELAT**  
6, rue du Bloc  
02250 MARLE  
☎ 03 23 20 07 34 ☎ 06 85 84 87 47  
✉ george.belat@orange.fr



**Bernard PACAUD**  
2, rue Picasso - chez Barré  
17770 ECOYEUX  
☎ 05 46 92 06 56 ☎ 06 81 32 35 15  
✉ bpacaud17@gmail.com

REPRÉSENTANTS agéa sénior à PRAGA



**Jacques CESSAT**  
56, rue du Gué Giraud  
87200 SAINT JUNIEN  
☎ 05 55 02 90 39 ☎ 06 12 04 51 33  
✉ jacquessessat@aol.com



**André COMBIER**  
15, Allée des Ecoliers  
30900 NIMES  
☎ 06 07 32 51 53  
✉ combierandre@orange.fr



**Pascal ROBIN**  
12, rue Virgile  
42100 SAINT ETIENNE  
☎ 04 77 37 87 12 ☎ 06 80 59 44 29  
✉ pascal.robin.1088@orange.fr



**Philip CARREAU**  
Le moulin d'Este  
24, traverse St Pierre  
13100 AIX EN PROVENCE  
☎ 06 27 88 27 42  
✉ philip.carreau@gmail.com



**Eric FROMAIN**  
20 rue du President Paul Kruger  
69008 LYON  
☎ 06 77 50 04 50  
✉ fromaineric@gmail.com



**Jean -François MONTJEAN**  
17 rue des Rosiers - Cran Gevrier  
74960 ANNECY  
☎ 06 03 29 78 60  
✉ jf.montjean@gmail.com

REPRÉSENTANTS agéa sénior à la CNRPL



**Christian COEURE**  
Domaine de Bel Air -Entrée B  
9, rue Mi les Vignes  
54520 LAXOU  
☎ 06 07 09 98 11  
✉ cnrpl@orange.fr  
Président du Conseil d'Administration  
Membre du bureau de la CFR



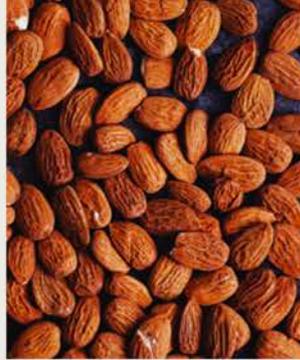
**Jean-Pierre CHATELLIER**  
34 bis, La Bigotière  
44690 MAISDON S/ SEVRE  
☎ 02 40 54 52 68  
☎ 0777 37 07 66  
✉ jp.chatellier@wanadoo.fr



**Jacques BIGOT**  
11, rue de Pont du Jour  
86200 LOUDUN  
☎ 06 08 71 93 00  
✉ jacquesbigot@wanadoo.fr  
Suppléant  
Délégué de la CNRPL auprès de la CFR



# POUR DE BON



Commandez + de  
**20.000 produits frais**  
en direct de **700 petits**  
**producteurs locaux**  
et engagés sur  
**Pourdebon.com**



**15€ offerts**  
avec le code  
**AGEA24\***



livraison  
partout  
en France



Pourdebon est une Place de Marché de produits frais qui rapproche des producteurs et des artisans passionnés, héritiers d'un authentique savoir-faire, des consommateurs soucieux d'une alimentation plus saine, plus goûteuse et plus responsable

\*Valable jusqu'au **31/12/2024** pour un minimum d'achat de **75€**  
Pour votre 1er commande uniquement



[www.pourdebon.com](http://www.pourdebon.com)

# Liste des délégués sociaux

NOM	PRENOM	ADRESSE	CD	VILLE	PORTABLE	MAIL
<b>AGEA SENIOR</b>						
BIGOT	JACQUES	11 RUE DU POINT DU JOUR	86200	LOUDUN	06 08 71 93 00	jacquesbigot@wanadoo.fr
BONNEFOI	JEAN-LUC	499 C, AVENUE DE LA GRANGE RIMADE	06270	VILLENEUVE-LOUBET	06 12 42 37 61	bonnefoi36@gmail.com
<b>AMICALES DE REGION</b>						
ALSACE	JENNY	MICHEL	32 RUE DU GENERAL DE GAULLE	68340	RIQUEWHIR	06 09 31 30 56 jenny.michel@wanadoo.fr
AQUITAINE	THOUVIGNON	ERIK	230 CHEMIN DE PETREQUE	40280	BRETAGNE DE MARSAN	06 85 57 12 81 cabinet.thouvignon@wanadoo.fr
AURA (AUVERGNE RHONE-ALPES)	CHOLLEY	REMY	67 ROUTE DE BAS BORESSÉ	26420	BEAUSEMBLANT	06 61 83 98 35 remy.cholley@hotmail.fr
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	GALLAND	DOMINIQUE	6 RUE DE VOLNAY	21800	CHEVIGNY ST SAUVEUR	06 80 13 15 74 dgalland2@icloud.com
BRETAGNE	TOMBETTE	YVES	3 TER RUE DU PORTUAIS	22430	ERQUY	06 72 70 26 86 tombette.yves@gmail.com
CENTRE	LELUC	BRUNO	LES BONDIS	37320	LOUANS	06 07 24 87 30 bcluc@orange.fr
CHAMPAGNE ARDENNES	PARADIS	CLAUDE	3 RUE DES MESANGES	10440	TORVILLIERES	06 72 87 06 63 claudepara10@yahoo.fr
ILE DE FRANCE	LEMIRE	JEAN-MARIE	RESIDENCE CAROLINE 27 RUE DES CHAMPS - APPT D21	76190	YVETOT	06 77 50 52 73 manjarimire@gmail.com
LANGUEDOC	PIRRA	GABRIEL	16 RUE DES AMANDIERS	34540	BALARUC LES BAINS	06 11 55 01 35 pirra.gabriel@gmail.com
LIMOUSIN	CESSAT	JACQUES	56 RUE DU GUE GIRAUD	87200	ST JUNIEN	06 12 04 51 33 jacquessessat@aol.com
	GRAND	BERNARD	MOULIN DE BRAMAUD	87570	RILHAC RANCON	06 19 07 80 19 bernard.grand.1@cegetel.net
LORRAINE	COLLOT	BERNARD	14 RUE DE LA CHAPELLE ST JEAN	55200	EUVILLE	06 82 41 32 07 bernardcollot@wanadoo.fr
NORD PAS DE CALAIS	DEFOOR	LIONEL	72 RUE DES BOUVREUILS	59390	LYS LEZ LANNOY	06 13 22 12 44 lionel.defoor@wanadoo.fr
NORMANDIE	MARTIN	JEAN-MARIE	14 PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS	76430	ST ROMAIN DE COLBOSC	06 07 78 13 77 76martin.jeanmarie@gmail.com
PAYS DE LOIRE	NOBIRON	JEAN-BERNARD	LE PORT MULON 1 RUE DES BROSSES	44390	NORT SUR ERDRE	06 77 60 76 17 jb.nobiron@gmail.com
PICARDIE	BELAT	GEORGES	6 RUE DU BLOC	02250	MARLE	06 85 84 87 47 george.belat@orange.fr
POITOU CHARENTES	PACAUD	BERNARD	2 RUE PICASSO	17770	ECOYEUX	06 81 32 35 15 bpcaud17@gmail.com
OCCITANIE	SACAZE	THIERRY	26 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	31130	BALMA	06 70 07 10 57 thierry.sacaze@gmail.com
TERRES DU SUD (MEDITERRANÉE PACA)	GRAPPE	JOSEPH	VILLA 1 - 558 CHEMIN DU TERME	83440	TOURRETTES	06 61 56 00 33 jgrappe@gmail.com
<b>AMICALES DE COMPAGNIE</b>						
AGAR AZUR	DEMANGE	BERNADETTE	12 RUE JACQUES PREVERT	94880	NOISEAU	06 14 47 02 56 br.demange@gmail.com
AACRG	COLLOT	BERNARD	14 RUE DE LA CHAPELLE ST JEAN	55200	EUVILLE	06 82 41 32 07 bernardcollot@wanadoo.fr
AGAREGAN	COMBIER	ANDRE	15 ALLEE DES ECOLIERS	30900	NIMES	06 07 32 51 53 combiandre@orange.fr
ACRAVIVA	TOURNEMINE	PASCAL	75 RUE DE LA COLLINE	54000	NANCY	06 84 08 56 27 pascal.tournemine@gmail.com
CONVERGENCE SENIORS	THUILLIER	JEAN-FRANCOIS	11 RUE DES CHAMPS MERLIN	51120	SEZANNE	06 82 49 31 55 jeanfrancois.thuillier@wanadoo.fr
LA MEDICALE DE FRANCE	BUFFAGNI	JEAN-PIERRE	1 BOULEVARD PHILIPPE DASTE	17480	CHÂTEAU D OLERON	06 86 96 50 10 jpbuffagni@yahoo.fr
REUSSIR SENIOR	CHRETIENNE	JOEL	14 RUE DE LA PORTETTE	34120	CAZOULS D HERAULT	06 09 38 90 03 ojchretienne@gmail.com
REUNIR SENIOR	NOBIRON	JEAN-BERNARD	LE PORT MULON 1 RUE DES BROSSES	44390	NORT SUR ERDRE	06 77 60 76 17 jb.nobiron@gmail.com
MAG3 SENIORS	NOBIRON	JEAN-BERNARD	LE PORT MULON 1 RUE DES BROSSES	44390	NORT SUR ERDRE	06 77 60 76 17 jb.nobiron@gmail.com
MUTUELLES DE POITIERS	RETAILLEAU	MARCEL	477 RUE DES EMBRUNS	85440	TALMONT SAINT HILAIRE	06 08 21 50 89 retailleau_marcel@orange.fr
SWISS AGA	MAITRE	YVES	105 RUE DE LA PREVOTE	78955	CARRIERES SUR POISSY	06 09 83 82 66 ymaitre78@gmail.com
SAGAMM SENIOR	CESSAT	JACQUES	56 RUE DU GUE GIRAUD	87200	ST JUNIEN	06 12 04 51 33 jacquessessat@aol.com
	MARTIN	JEAN-MARIE	14 PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS	76430	ST ROMAIN DE COLBOSC	06 07 78 13 77 76martin.jeanmarie@gmail.com



# BON DE COMMANDE

VALABLE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

Bouteilles	Tarif €TTC Par bouteille	Offre AGEA SENIOR	Soit un prix Par carton	Nb de CARTONS	Total TTC
Cordon Bleu Brut - 75cl (carton de 6)	42.00	-25%	189.00€ TTC		
Cordon Bleu Brut - 37,5cl (carton de 12)	22.00	-25%	198.00€ TTC		
Cordon Bleu Brut - 150cl (carton de 3)	84.00	-25%	189.00€ TTC		
Cordon Bleu Demi Sec - 75cl (carton de 6)	42.00	-25%	189.00€ TTC		
Cordon Bleu Rosé - 75cl (carton de 6)	52.00	-25%	234.00€ TTC		
Princes Blanc de Blancs - 75cl (carton de 6)	80.00	-25%	360.00€ TTC		

Nom : .....

Adresse .....

.....

CP: ..... Ville : .....

Tél. : .....

Mail : .....

Franco de port à partir de **600€TTC**  
par adresse. Participation aux frais  
de port de **24€TTC** pour toute  
commande inférieure.  
Paiement avant expédition de la  
marchandise.

**TOTAL €TTC**

BON DE COMMANDE à adresser à : **CHAMPAGNE DE VENOGÉ**

À renvoyer : 33 avenue de Champagne - 51200 EPERNAY

Chèque joint à l'ordre de **CHAMPAGNE DE VENOGÉ**



Avantages  
AGEA SENIOR 2024:  
25% de remise



*Noblesse oblige*

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION.